

**Provencher Ysabel,
Beaudoin Raymonde
Normand Luc
Turcotte Daniel
Villeneuve Patrick
et Julie Tremblay Roy**

ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LES PRATIQUES ASSOCIÉES À LA MESURE DE FORMATION DE LA MAIN- D'ŒUVRE (MFOR) DESTINÉE AUX INDIVIDUS

Volet 1 : Tendances de la participation 2005-2011

**Emploi
et Solidarité sociale
Québec** 

 **UNIVERSITÉ
LAVAL**
Alliance de recherche
universités-communautés
Innovations, travail et emploi

Au Québec, la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet individus (MFOR – volet individus), une mesure de soutien à l'insertion professionnelle combinant formation et accompagnement, représente la plus importante mesure active en termes financiers de la politique publique de l'emploi; plus de 35 000 individus s'y inscrivent à chaque année.

La mesure MFOR – volet individus fait partie des mesures actives développées par Emploi-Québec. Elle vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir par le biais de l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail. Les données sur la participation montrent que le taux d'interruption à la MFOR – volet individus est relativement important. La présente étude tente de mieux cerner les enjeux liés à la livraison de la mesure MFOR – volet individus et leur relation avec l'interruption de la participation. Le rapport présente un portrait actuel des caractéristiques et des principales tendances relativement à la participation à la MFOR – volet individus pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011. Il fait état d'une première analyse descriptive des participants et des participations, afin d'en dégager les principales tendances et d'identifier les principaux enjeux liés à l'interruption de la participation à la mesure.

Étude exploratoire sur les pratiques associées à la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) destinée aux individus

Volet I : Tendances de la participation 2005-2011

Réalisé par

Provencher Ysabel, professeure à l'École de service social de l'Université Laval

Beaudoin Raymonde, conseillère en évaluation, Direction de l'évaluation, MESS

Normand Luc, Direction des mesures et des services aux individus, Emploi-Québec

Turcotte Daniel, professeur à l'École de service social de l'Université Laval

Villeneuve Patrick, professeur à l'École de service social de l'Université Laval

et Julie Tremblay Roy, étudiante à la maîtrise à l'École de service social de l'Université Laval

**Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes
et des familles à risque (JEFAR)**

Université Laval

Mai 2012

Dans ce document l'usage du masculin inclut la forme féminine.

Mise en page : Julie Tremblay Roy

Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention de Alliance de recherche universités-communautés (ARUC-*Innovations, travail et emploi*) et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS).

Les chercheurs tiennent à souligner la contribution des responsables de la mesure de formation (MFOR) –volet individus des régions du Grand Montréal, de la Maurice et de la Capitale-Nationale qui ont participé à la conduite et la réalisation de cette recherche, soit Mesdames Carole O'connor et Linda Paquin ainsi que Messieurs Benoît Lavoie et François Ménard. Leurs commentaires ont été d'une grande utilité, à la fois pour valider la démarche et pour enrichir la compréhension des phénomènes observés sur le terrain.

Les points de vue exprimés dans ce rapport n'engagent que les auteurs.

**Centre de recherche JEFAR
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences Humaines
Bureau 2458
Québec (Québec) G1V 0A6**

**Téléphone : (418) 656-2674
Télécopieur : (418) 656-7787
Courriel : jefar@jefar.ulaval.ca**

**ISBN : 978-2-89497-090-4
Dépôt légal : 2^e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Québec**

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1. SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
2. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE	11
2.1. Les types de régimes d'assistance	12
2.2. Les programmes issus du <i>Human Capital Development</i>	14
2.3. La méthode de recherche	16
3. DESCRIPTION DE LA MESURE DE FORMATION- Volet individus (MFOR).....	17
3.1. Objectif de la mesure et clientèles visées	17
3.2. Activités admissibles et modalités.....	17
3.3. Soutien du revenu	18
4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	21
4.1. Les participants.....	21
4.1.1. Caractéristiques sociodémographiques des participants.....	21
4.1.2. Statut du soutien public du revenu.....	25
4.2. La participation aux activités de formation	27
4.2.1. Répartition des activités selon les régions administratives.....	28
4.2.2. Caractéristiques de la participation selon le statut de soutien public du revenu.....	31
4.2.3. Caractéristiques de la participation selon la durée.....	32
4.3. La fin de participation.....	33
4.3.1. Fin de participation selon les caractéristiques sociodémographiques des participants.....	35
4.3.2. Fin de participation selon les activités de formation	38
4.3.3. La fin de participation selon le type de motifs.....	42
4.4. Les tendances de la participation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement et à l'assistance sociales seulement	45
4.4.1. Les activités de formation selon les groupes-clientèles.....	45
4.4.2. Résultats de fin de participation selon les groupes-clientèles.....	48
4.4.3. Les résultats de fin de participation selon les activités de formation et selon les groupes-clientèles	52
5. ANALYSE DES RÉSULTATS	57
CONCLUSION	61

RÉFÉRENCES.....	63
ANNEXES	67

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Participations à la MFOR - volet individus selon les regroupements de régions	21
Tableau 2. Caractéristiques sociodémographiques des participants	22
Tableau 3. Résultats de fin de participation selon les regroupements de régions.....	34
Tableau 4. Résultats de fin de participation selon les années financières	35
Tableau 5. Résultats des participations selon le sexe des participants	36
Annexe 2. Caractéristiques sociodémographiques des participants selon les regroupements de régions	68

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Proportion des participants âgés entre 20 et 39 ans selon les regroupements de régions	23
Figure 2. Dernier niveau de scolarité atteint au moment de la première inscription	24
Figure 3. Proportion des participants selon leur statut de soutien public du revenu	25
Figure 4. Répartition des personnes inscrites à l'assurance-emploi seulement et à l'assistance sociale seulement selon les regroupements de régions.....	26
Figure 5. Répartition des activités de formation.....	28
Figure 6. Répartition de certaines activités selon les regroupements de régions.....	30
Figure 7. Durée moyenne de jours de participation selon le type de formation	33
Figure 8. Taux d'interruption selon l'âge des participants	36
Figure 9. Taux d'interruption selon le niveau de scolarité	37
Figure 10. Taux d'interruption et de complétion selon les activités de formation	39
Figure 11. Taux de complétion et d'interruption selon les activités de formation et les regroupements de régions	40
Figure 12. Nombre de jours de participation selon la nature de l'activité de formation et le résultat.....	41
Figure 13. Résultats de fin de participation-détail des interruptions	42
Figure 14. Interruption des participations : détail des motifs d'abandon	43
Figure 15. Interruption des participations : détail des motifs autres que l'abandon.....	44
Figure 16. Répartition des activités de formation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement.....	46
Figure 17. Répartition des activités de formation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement.....	46
Figure 18. Répartition des fins de participation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement.....	48

Figure 19. Répartition des fins de participation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement.....	48
Figure 20. Répartition des interruptions de participation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement.....	49
Figure 21. Répartition des interruptions de participation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement.....	49
Figure 22. Interruption de participation : détail des motifs liés à l'abandon selon le statut du soutien public du revenu	51
Figure 23. Interruption-détail des autres motifs que l'abandon selon le statut de soutien public du revenu	52
Figure 24. Résultats de fin de participation selon l'activité de formation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement.....	53
Annexe 3. Répartition des participants selon le niveau de scolarité et les regroupements de régions	69
Annexe 4. Participations selon les types d'activités et les régions administratives.....	70
Annexe 5. Type d'activité de formation poursuivie selon le statut de soutien public du revenu	76
Annexe 6. Type d'activité de formation poursuivie selon le statut de soutien public du revenu et les regroupements de régions.....	77
Annexe 8. Résultats de fin de participation selon les types d'activités et les regroupements de régions.	80
Annexe 9. Répartition des activités chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement selon les regroupements de régions.....	82
Annexe 10. Répartition des activités chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement selon les regroupements de régions.....	83

INTRODUCTION

Il est généralement admis que la formation est un facteur qui favorise l'insertion professionnelle. Les individus sous-scolarisés sont plus exposés à des emplois précaires, sont plus à risque de vivre des périodes de chômage prolongées et courent moins de chances d'être insérés durablement en emploi que les individus détenteurs d'un diplôme d'études terminal. Partout, on admet l'importance de la formation pour l'attachement durable en emploi. Les mesures de soutien à la formation représentent donc un volet important des programmes et mesures d'aide qui composent la nouvelle génération des politiques publiques du marché du travail des pays de l'OCDE.

Au Québec, la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet individus (MFOR – volet individus), une mesure de soutien à l'insertion professionnelle combinant formation et accompagnement, représente la plus importante mesure active en termes financiers de la politique publique de l'emploi; plus de 35 000 individus s'y inscrivent à chaque année. La MFOR – volet individus est constituée de telle façon que la formation et le soutien pédagogique qui y est associé relèvent du personnel des établissements de formation, tandis que le suivi et l'accompagnement relèvent à la fois des établissements de formation, des agents des centres locaux d'emploi (CLE) et des intervenants des organismes communautaires avec lesquels ils sont affiliés. Les données sur la participation montrent que le taux d'interruption à la MFOR – volet individus est relativement important (entre 25,0 % et 35,0 % selon les programmes de formation). L'objectif de la présente étude consiste à mieux cerner les enjeux liés à la livraison de la mesure MFOR – volet individus et leur relation avec l'interruption de la participation. Globalement, les connaissances produites permettront de mieux saisir le rôle des différents acteurs dans l'atteinte de l'objectif global d'autonomie socioprofessionnelle et contribueront à rendre l'action publique plus efficace en matière de soutien à l'insertion socioprofessionnelle des populations à risque ou en situation d'exclusion.

Cette recherche de nature exploratoire se décompose en deux volets. Le premier, auquel est consacré le présent rapport, est lié à la production d'un état de situation sur la participation à la MFOR – volet individus pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011. Il vise à présenter un portrait actuel des caractéristiques et des principales tendances relativement à la participation. Le second volet de la recherche examine l'application de la MFOR-volet individus dans trois régions sélectionnées à partir des regroupements de régions : une région ressource, une région centrale et une région du Grand

Montréal. Ce volet s'appuiera sur la réalisation d'une série d'entretiens semi-dirigés auprès de différents acteurs impliqués dans la livraison de la mesure. Ces entretiens permettront une première exploration dans la pratique des tendances et enjeux identifiés dans l'examen de la participation.

Le sommaire exécutif présenté en première partie de ce rapport en résume les principaux éléments, tandis que la deuxième partie est consacrée à la problématique de l'insertion professionnelle en plus de présenter la méthodologie déployée dans le cadre de ce premier volet de la recherche. La MFOR – volet individus est décrite dans la troisième section du rapport tandis que les parties IV et V sont consacrées respectivement à la présentation et à l'analyse des résultats.

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

La présente *Étude exploratoire sur les pratiques associées à la Mesure de formation de la main-d'oeuvre (MFOR) destinée aux individus et leurs liens avec l'interruption* est menée sous la direction de Ysabel Provencher, Ph D., professeure agrégée de l'École de service social et chercheure au Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval. La Direction des mesures et services aux individus (DMSI) d'Emploi-Québec et la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) se sont joints pour réaliser conjointement cette étude et également, comme partenaire financier, dans le cadre de l'alliance de recherche - Innovations, travail et emploi de l'Université Laval.

La mesure MFOR – volet individus fait partie des mesures actives développées par Emploi-Québec. Elle vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir par le biais de l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail. L'objectif de cette étude est de mieux cerner les enjeux liés à la livraison de la mesure et leur relation avec l'interruption en cours de participation. Le premier volet de la recherche ici présenté indique l'état de situation en regard des mesures actives centrées sur l'éducation et la formation des différents régimes d'assistance publique, principalement en Amérique du Nord et en Europe et vise à faire une première analyse descriptive des participants et des participations à la MFOR – volet individus entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011 afin d'en dégager les principales tendances et d'identifier les principaux enjeux liés à l'interruption de la participation à la mesure.

Le second volet de la recherche à venir examinera l'application de la MFOR – volet individus dans trois régions sélectionnées à partir des regroupements de régions : une région ressource, une région centrale et une région du Grand Montréal. Ce volet s'appuiera sur la réalisation d'une série d'entretiens semi-dirigés auprès de différents partenaires engagés dans la livraison de la mesure et de groupes de discussion avec des participants inscrits à la mesure MFOR – volet individus. Ces entretiens permettront une première exploration dans la pratique des tendances et enjeux identifiés dans le premier volet.

La littérature portant sur les réformes des régimes d'assistance au cours des deux dernières décennies distingue trois grands types de programmes d'insertion en emploi (Boismenu et Noël, 1995) selon que ceux-ci axent sur l'attachement rapide en emploi (Work-First), sur le développement de l'employabilité

de l'individu (Preparation-First) ou sur une combinaison de stratégies, recherchant une correspondance entre le profil de l'individu et les caractéristiques du marché du travail (Mixed Model). La nature des dispositifs et mesures d'accompagnement de même que le caractère volontaire de la participation de la clientèle permettent de situer le régime québécois d'assistance sociale au sein du modèle axé sur le développement de l'employabilité de l'individu « Preparation First », puisqu'il est centré davantage sur la mise en œuvre de différents dispositifs d'éducation et de formation, comme en témoigne la MFOR – volet individus, le plus important investissement budgétaire relatif aux mesures actives d'insertion en emploi, avec 443 990 000 \$ investis en 2009-2010 auprès de 79 114 personnes pour un total de 90 081 participations.

Selon les données sur les participants à la MFOR – volet individus, entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011, 214 283 personnes se sont inscrites à 287 960 participations. Un peu plus du tiers des participants a cumulé plus d'une participation au cours de cette période. Au moment de débiter leur première participation, le profil des participants est caractérisé par une proportion légèrement plus élevée d'hommes que de femmes. Près des deux tiers des participants ont entre 20 et 39 ans et près de 60 % ont une scolarité de secondaire V ou moins. Au cours de la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2011, plus de la moitié des personnes inscrites à la MFOR-volet individus sont des prestataires actifs du régime d'assurance-emploi seulement ou sont admissibles au régime d'assurance-emploi seulement tout au long de leur participation (50,5 %) tandis que 10,8% des participants ont des statuts mixtes combinant le statut de participant actif à l'assurance emploi *et* actif à l'assistance sociale ou encore de participant actif à l'assistance sociale *et* admissible à l'assurance emploi. Enfin, un peu plus de 20% des participants sont actifs à l'assistance sociale seulement tandis que 6,3 % des participants sont sans soutien public du revenu.

Plus d'un participant sur deux provient des régions du Grand Montréal, tandis que les autres se répartissent assez également entre les régions centrales et les régions ressources. Les participants des régions du Grand Montréal se distinguent des autres participants. Ils sont moins nombreux à participer à plus d'une activité de formation. On retrouve dans les régions du Grand Montréal davantage de participants de sexe féminin, la moyenne d'âge y est plus élevée, une plus forte proportion de personnes possède un niveau de scolarité supérieur au secondaire V et ils sont plus nombreux à détenir un statut actif à l'assistance sociale.

Les activités de formation peuvent être regroupées en quatre grandes catégories : les activités de formation de niveau secondaire, les activités de formation de niveau postsecondaire, les activités d’alphabétisation, francisation et d’apprentissage d’une autre langue que le français et finalement, la formation en métiers semi ou peu spécialisés. Les activités de formation de niveau secondaire concernent près de 70 % des participations et comprennent deux activités principales, soit la formation professionnelle secondaire (47,5 %) et la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique (20,2 %). La formation post-secondaire regroupe les activités de formation technique collégiale (14,1 %) et celles liées à la formation universitaire (0,5 %). Enfin, les autres activités de formation (langues et métiers semi ou peu spécialisés) regroupent près de 18 % de l’ensemble des participations.

L’analyse des participations selon le statut de soutien public du revenu et selon les regroupements de régions fait ressortir des différences importantes. Les personnes actives à l’assurance-emploi seulement participent en forte proportion (59,7%) aux activités de formation professionnelle secondaire. La formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et la formation technique collégiale occupent ex-æquo le second rang chez ce groupe-clientèle, avec une proportion beaucoup moins importante que la formation professionnelle secondaire (environ 14%). Quant aux personnes actives à l’assistance sociale seulement, leurs participations se répartissent entre la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique (29,4 %), la formation professionnelle secondaire (24,4 %) et les activités de formation liées à la francisation (23,0 %).

Les activités de formation professionnelle secondaire et la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique sont proportionnellement plus importantes dans les régions ressources que dans les régions du Grand Montréal. À l’inverse, les activités de francisation, d’apprentissage d’une autre langue que le français et la formation technique collégiale sont plus importantes en proportion dans les régions du Grand Montréal. Le profil des participants et la nature des participations dans les régions centrales se situent souvent entre les régions ressources et les régions du Grand Montréal.

Environ une participation sur trois est interrompue. Les femmes, les personnes âgées de moins de 30 ans et celles qui ont un niveau de scolarité inférieur à un secondaire V sont plus nombreuses en proportion à interrompre leur activité de formation. Le taux d’interruption varie grandement selon les activités de formation. Il se situe autour de 20 % pour la formation professionnelle secondaire et la formation post-secondaire (technique collégiale et universitaire) alors qu’il est plus ou moins à 40 % pour la formation

en francisation et en alphabétisation. Il atteint 55,0 % pour la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique. C'est dans les régions ressources que l'on retrouve le plus haut taux d'interruption pour la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique : 60,4 %. Ce taux est supérieur à 70 % chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement. Mais c'est également dans les régions ressources que l'on note le plus bas taux d'interruption pour la formation professionnelle secondaire : il est inférieur à 20 %.

Les participants actifs à l'assurance-emploi seulement sont beaucoup moins nombreux en proportion à interrompre leur participation (22,1 %) comparativement aux participants actifs à l'assistance sociale seulement (48,0 %). De plus, les motifs pour lesquels ces deux groupes-clientèles interrompent leur participation ne sont pas les mêmes. Le premier motif d'interruption chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement est l'obtention d'un emploi (19,8 %). Les autres motifs principaux d'interruption chez ce groupe sont les raisons de santé, des problèmes d'apprentissage et les difficultés d'organisation personnelle. Quant aux participants actifs à l'assistance sociale seulement, ils interrompent d'abord pour des motifs liés à l'abandon notamment pour des difficultés d'organisation personnelles (18,3 %). Les autres motifs d'interruption chez ce groupe sont principalement les problèmes de santé ainsi que les difficultés d'adaptation, d'attitude et de comportement.

La formation professionnelle secondaire ainsi que la formation technique collégiale sont les activités qui obtiennent le plus de succès. Par contre, les données font ressortir certaines activités de formation plus problématiques en termes d'interruption. Soulignons à cet égard, les activités liées à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique ainsi que les activités de formation en francisation et en alphabétisation.

Ces premiers résultats soulèvent un certain nombre de questions : quel est le profil des participants qui interrompent chacune des activités de formation? Dans quelle situation l'interruption doit être interprétée comme un échec pour l'individu? Quels sont les coûts humains et financiers associés aux interruptions? Quels sont les facteurs associés aux interruptions? Faut-il revoir les clientèles visées, les objectifs, la pédagogie et l'accompagnement de certaines activités de formation en vue de mieux répondre aux besoins des clientèles?

Les entrevues auprès des différents acteurs œuvrant dans les activités de formation et les entretiens avec les participants prévus dans le volet deux de la présente étude permettront d'explorer de façon générale ces questions.

2. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Si le passage à un mode de production post-fordien débuté à partir du milieu des années 1980 dans les pays industrialisés a d'abord été caractérisé par une réduction du rythme de croissance des dépenses en matière de protection sociale (Pierson, 1994), celui-ci fut plus fondamentalement l'indice de réformes en profondeur des politiques d'assistance des régimes de sécurité du revenu, dorénavant considérées comme partie prenante des politiques publiques de l'emploi. En mettant en relation la protection sociale, la politique de l'emploi et le marché du travail, les nouvelles politiques actives du marché du travail (les *ALMP's* ou *Active Labor Market Policies*) ont entraîné des réformes en profondeur des régimes d'assistance sociale, aujourd'hui « activés » dans le but de mobiliser les ressources de main-d'œuvre, de développer des compétences reliées à l'emploi et de favoriser le bon fonctionnement des marchés du travail (Zeitlin et Trubek, 2003; Dhang, Outin et Zajdela, 2006). Opérationnalisés en fonction d'une logique de participation volontaire ou obligatoire, les nouveaux régimes mettent en place différents programmes, activités, instruments et procédures afin de favoriser l'insertion durable en emploi des personnes exclues du marché du travail (De Foucault and Thévenot, 1995; Villeneuve, 2000, Morel, 2002; Dufour, Boismenu et Noël, 2003; Ulysse and Lesemann, 2004; Alternatives Économiques, 2007; Provencher, 2004; Provencher et Richard, 2011).

Au Québec, l'adoption il y a un peu plus de 10 ans de la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*, devenue en 2005 la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, a entraîné la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de livraison de services intégrant au sein d'une même structure administrative des services de solidarité sociale et des services publics de l'emploi. L'intervention gouvernementale se déploie dorénavant dans le cadre d'une « *approche d'intervention utilisée par le personnel d'Emploi-Québec (...) (visant) à structurer, avec la clientèle concernée les mesures d'aide et le type d'accompagnement dont celle-ci peut avoir besoin pour optimiser ses chances d'intégrer le marché du travail.* » (MESS, 2007; 145). Concrètement, les principaux dispositifs d'aide et d'accompagnement prennent forme au sein des mesures actives d'emploi que sont les projets de préparation pour l'emploi (PPE), les services d'aide à l'emploi (SAE), les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS), les subventions salariales aux employeurs (SSAL) et la mesure de formation (MFOR).

2.1. Les types de régimes d'assistance

S'inspirant de la classification des modèles d'État-Providence élaborée par Esping-Andersen (1990), Boismenu et Noël (1995) distinguent trois types de régimes d'assistance qui se déploient dans un contexte de tension entre deux des trois logiques suivantes : 1-réduction des dépenses publiques, 2-contrôle des personnes bénéficiaires et/ou 3-arrimage entre les caractéristiques socioprofessionnelles des individus et les tendances du marché de l'emploi. Plus spécifiquement, ces trois types de régimes font référence aux programmes centrés sur l'attachement rapide en emploi, nommés *Work-First* ou *Labour Force Attachment*, (*LFA*), à ceux centrés sur la formation et l'éducation, désignés *Human Capital Development*, ainsi qu'aux programmes combinant les caractéristiques des deux types précédents, appelés *Mixed Model* ou « *Contextual Labour Market Model* » (Peck, 2001; Herd 2006). Globalement, les programmes d'insertion en emploi se distinguent en fonction du niveau et des conditions d'admissibilité à l'aide financière, des ressources investies par les pouvoirs publics en matière de services d'aide et d'insertion en emploi ainsi que des modalités de mise en œuvre de ces mesures. Pour Greenberg, Deitch et Hamilton (2009), les caractéristiques et les modalités d'application varient substantiellement selon que les régimes aient pour objectif principal 1) la réduction des dépenses de l'État, 2) l'accroissement des revenus des individus ou 3) qu'ils poursuivent les deux objectifs simultanément.

Ainsi, la première catégorie de régimes, *Work-First* ou *LFA*, se distingue par l'accent mis sur le placement rapide en emploi des prestataires. Les programmes de type *LFA* se distinguent par le fait qu'ils ne s'appuient pas sur une évaluation en profondeur de la situation du demandeur d'emploi, de ses besoins, de ses obstacles et de ses opportunités relativement à l'insertion en emploi. Les programmes sont le plus souvent associés à des mesures d'employabilité très brèves (aide à la préparation d'un curriculum vitae (CV), clubs de recherche d'emploi, etc.). Les mesures de formation, lorsqu'elles existent, sont généralement de courte durée et directement liées à la conjoncture du marché du travail. La situation de précarité en emploi menant à une alternance de périodes répétées à l'assistance et de périodes d'emplois faiblement rémunérés est considérée comme faisant partie du processus d'insertion en emploi. Cette approche est axée sur l'insertion en emploi le plus rapidement possible et non pas nécessairement l'autosuffisance ou la sortie de la pauvreté. Cette approche requiert évidemment, à court terme, un investissement moins important de l'État (Scott et Rowe, 2000; Dufour, Boismenu et Noël,

2003; United States General Accounting Office, 1999). Greenberg et al. (2009) associent les programmes de type « *Mandatory Job-Search first* » et « *Mandatory work experience* » à cette première catégorie de régimes centrés principalement sur la réduction des dépenses de l'État.

Le second type de régimes d'assistance associé au *Human Capital Development* ou *Preparation-First*, correspond notamment aux programmes de type « *Mandatory Education First* » centrés sur la préparation à l'emploi plutôt que sur l'insertion directe en emploi et dont l'objectif principal vise l'accroissement des revenus des prestataires. Les programmes de cette catégorie font généralement référence à des mesures et services visant à améliorer le niveau d'employabilité des individus prestataires. Contrairement à la catégorie précédente, l'accent est mis sur l'évaluation en profondeur de la situation de chaque client et sur l'identification des barrières individuelles à l'emploi. Les mesures proposées dans ce type de régime sont personnalisées et visent à éliminer les barrières faisant obstacle à l'insertion ou à favoriser l'obtention d'un diplôme.

Enfin, le troisième type de régimes d'assistance correspondant au *Mixed Model* est caractéristique des programmes qui combinent stratégies d'insertion rapide en emploi et mesures de développement de l'employabilité en fonction de la situation de l'individu prestataire et des besoins du marché de l'emploi. Ces programmes combinent généralement les outils et les services utilisés dans les deux catégories précédentes. Ainsi, l'accès aux services de formation pour les individus prestataires est assujéti aux compétences recherchées dans le marché de l'emploi local. Ici, la correspondance entre le profil d'employabilité de l'individu et les caractéristiques du marché du travail est centrale. Les programmes de type « *Mandatory Mixed-Initial-Activity* » et « *Time-Limit Mix* » de Greenberg et al. (2009) sont associés à cette catégorie et sont caractérisés par le fait qu'ils poursuivent les deux objectifs de réduction des dépenses de l'État et d'accroissement des revenus des prestataires de façon simultanée.

Globalement, les mesures du régime public québécois d'assistance font référence à la préparation à l'emploi (mesures de projets de préparation en emploi et mesure des programmes d'aide et d'accompagnement social), à l'insertion en emploi (mesures de services d'aide à l'emploi et mesures de subventions salariales aux employeurs) et enfin à l'augmentation du niveau d'employabilité des demandeurs d'emploi avec la mesure de formation (MFOR). Or, le fait que la majorité des mesures soient associées à différents dispositifs de préparation, d'éducation et de formation, combiné au caractère volontaire de la participation de la clientèle nous invite à situer le régime québécois d'assistance sociale davantage au sein du *Human Capital Development (HCD)*. En effet, nous sommes

d’avis que le modèle québécois partage plusieurs caractéristiques avec les régimes de cette catégorie comme en témoigne la mesure MFOR- volet individus, une des principales mesures actives d’emploi, avec 443 990 000 \$ investis en 2009-2010 auprès de 79 114 personnes pour un total des 90 081 participations et sur laquelle porte la présente étude exploratoire. Les connaissances récentes nous permettent d’en apprendre un peu plus sur les effets des programmes et mesures d’insertion inspirés du modèle du *Human Capital Development*.

2.2. Les programmes issus du *Human Capital Development*

Plusieurs études réalisées depuis la mise en place de la nouvelle génération de régimes d’assistance nous renseignent sur différents effets ou impacts des programmes et mesures mises en place en regard de la participation aux mesures d’insertion au marché du travail, de la sortie du système d’assistance, de l’attachement durable en emploi et de la sortie de la pauvreté (Bourassa et Provencher, 2005, Lightman 2005, Herd, 2006). Toutefois, ces programmes et ces mesures ont été mis en application localement dans différents états et au moyen de différentes législations. Par conséquent, la production de connaissances à leur sujet varie substantiellement d’une étude à l’autre. Les études évaluatives et les analyses de type « coûts-bénéfices » demeurent peu nombreuses. La plus importante étude évaluative à ce jour demeure celle de la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) où Greenberg et ses collaborateurs (2009) ont évalué 28 programmes d’assistance (communément désignés sous l’appellation « Welfare-to-Work Program ») dans 11 États américains et deux provinces canadiennes, en fonction de leur appartenance à l’un ou l’autre des trois types de régimes évoqués précédemment (*Labor Force Attachment (LFA)*, *Human Capital Development (HCD)* ou *Mixed-Model*). Les programmes analysés dans la catégorie du *Human Capital Development* ont été notamment ceux associés aux programmes de type « Mandatory Education-First » mis en oeuvre dans les États de l’Ohio (Columbus Integrated et Columbus Traditionnal), de la Georgie (Atlanta HCD) et du Michigan (Detroit, Grand Rapids HDC et Riverside HDC). Dans ces programmes, les individus admis *doivent* participer à des activités éducatives (préparation aux fins du test d’évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA), éducation des adultes, alphabétisation) préalablement à l’obtention de services d’aide à l’emploi (*Job-Search Activity*). Cette logique de programme se fonde sur la prémisse que les individus ont besoin d’accroître leur niveau

d'employabilité avant de s'engager dans la recherche active d'emploi. L'objectif poursuivi est de favoriser l'insertion en emploi du plus grand nombre de prestataires d'assistance de dernier recours.

Bien qu'ils soient tous regroupés sous l'appellation « *Mandatory Education-First* », le caractère obligatoire ou le niveau de contrainte de la participation varie dans les faits entre les six programmes analysés. En effet, dans l'étude, seuls les programmes Columbus Traditional, Columbus Integrated et Grand Rapids évoquaient fréquemment les réductions des prestations d'aide de dernier recours en cas de non participation des prestataires. De même, l'étude a démontré que le modèle de gestion de cas n'était pas identique dans chacun des six programmes. Par exemple, seuls les agents du programme Columbus Integrated cumulaient les responsabilités liées au paiement des prestations d'assistance et à la livraison des services d'emploi tandis que ces tâches étaient effectuées par des agents distincts dans les autres programmes, comme c'est généralement le cas au Québec également.

L'étude de Greenberg et al. (2009) échelonnée sur cinq ans visait à déterminer dans quelle mesure les programmes mis en place permettaient soit de réduire les dépenses publiques (objectif principal visé par les programmes issus du LFA), soit d'accroître le revenu des individus (objectif principal visé par les programmes issus du HCD) ou soit d'atteindre ces deux objectifs simultanément (objectif visé par les programmes issus du Mixed Model). Or, l'étude a démontré que les six programmes issus du modèle du HCD n'ont pas réussi à atteindre l'objectif principal, soit celui d'accroître le niveau de revenus des participants à la fin de la période d'observation. Plus encore, l'étude de la Manpower Demonstration Research Corporation a démontré que ces programmes et mesures de formation comptent parmi les moins performants des 28 programmes analysés puisqu'ils ne permettent d'atteindre ni l'un ni l'autre des deux objectifs liés à l'augmentation des revenus des participants et à la réduction des dépenses publiques.

Toutefois, si on peut associer grossièrement le régime québécois d'assistance sociale au type du *Human Capital Development*, les modalités d'application des programmes et mesures qu'il contient, de même que les clientèles auxquelles ces programmes et mesures s'adressent (et qui ne se limitent pas uniquement aux individus prestataires de l'aide de dernier recours) ne nous permettent pas à ce moment-ci de tirer des conclusions définitives quant à l'efficacité du régime québécois. En fait, nous en savons encore relativement peu sur les effets des différentes mesures d'insertion déployées dans le cadre du régime public de l'emploi. C'est pour enrichir cette connaissance que la présente étude a été réalisée.

Elle vise à faire un état de situation sur la participation à la MFOR – volet individus en traçant un portrait des participants à cette mesure, des activités auxquelles ils ont accès et des principales tendances de la participation.

2.3. La méthode de recherche

Ce volet de la recherche s'appuie sur la banque de données administratives du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) qui contient des informations sur la participation à la MFOR – volet individus. Des données sur la participation pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011 ont été extraites pour une trentaine de variables portant sur les caractéristiques des individus (groupe d'âge, sexe, région d'appartenance, statut de soutien public du revenu, etc.), les programmes de formation (nature de la formation, durée de la formation, type d'établissement de formation, etc.) et la nature de la participation (durée de la participation, résultats de fin de participation, motifs de fin de participation, régions d'appartenance, etc.). Ces variables ont été sélectionnées avec le souci de s'assurer qu'aucune information pouvant permettre d'identifier les personnes ne s'y retrouve. Le fichier anonymisé transmis à l'équipe de recherche contient 287 960 lignes d'information qui correspondent à autant d'inscriptions à des activités de formation. Pour les fins de ce rapport, ces données ont fait l'objet d'analyses univariées (distribution de fréquences, moyennes, écart-type) et de quelques analyses croisées (tableaux de contingence, comparaison de moyennes). Ces premières analyses conduisent à dégager les principales tendances au sujet de la participation à la MFOR – volet individus. Ces résultats sont présentés dans la quatrième partie du présent rapport.

3. DESCRIPTION DE LA MESURE DE FORMATION- Volet individus (MFOR)

3.1. Objectif de la mesure et clientèles visées

La Mesure de formation de la main-d'œuvre à l'intention des individus vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir par le biais de l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail. L'admissibilité doit être évaluée en fonction des besoins d'acquisition de compétences professionnelles pour intégrer le marché du travail. Elle est établie dans le cadre d'un plan d'intervention avec le participant. La mesure s'adresse, plus spécifiquement, aux personnes à risque de chômage prolongé et confrontées à des barrières à l'emploi du fait d'un manque de formation et ce, parmi les clientèles suivantes : participants à l'assurance-emploi, prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours, personnes bénéficiant des mêmes avantages que ceux accordés aux prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours et personnes sans soutien public du revenu. Les personnes mises à pied temporairement, incluant les travailleurs saisonniers, qui désirent s'inscrire à des activités visant à rehausser leur formation de base pendant une période d'arrêt de travail peuvent aussi participer à la mesure.

3.2. Activités admissibles et modalités

Les activités de formation doivent être transférables et qualifiantes, être à temps plein, comporter le moins d'arrêts possible, permettre d'accéder à des emplois disponibles sur le marché du travail et être choisies en fonction d'un retour au marché du travail le plus rapidement possible.

Les activités offertes ne mènent pas nécessairement à un diplôme. Toutefois, l'établissement ou l'organisme de formation doit assurer la délivrance d'une reconnaissance écrite d'acquisition de compétences liées à la formation. Les activités admissibles sont la formation secondaire (formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et formation professionnelle secondaire), la formation post-secondaire (formation technique collégiale et formation universitaire menant au marché du travail), la formation en langue (apprentissage d'une autre langue que le français,

alphabétisation et francisation) ainsi que la formation dans les métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés.

Des activités préparatoires et périphériques essentielles à la démarche de formation visant à favoriser l'acquisition de compétences propices à la réussite de la formation sont aussi admissibles. Elles peuvent correspondre à de la rédaction d'un bilan des compétences, un encadrement et un accompagnement adaptés, une aide aux travaux scolaires et à tout autre activité favorisant l'acquisition de compétences ou d'aide à la recherche d'emploi à la fin de la formation. Les activités peuvent être offertes selon diverses formules pédagogiques pour répondre aux besoins d'apprentissage des participants. Les formules pédagogiques peuvent faire référence à des stages, à de la formation en salle de classe, à de la formation à distance ou à de la formation par alternance travail-études. Les activités de formation offertes doivent être à temps plein, être intensives et comporter le moins d'arrêts possible afin d'activer le processus d'intégration en emploi. La durée de participation varie en fonction des besoins définis dans le cadre du plan d'intervention du participant et elle ne dépasse généralement pas trente-six mois.

3.3. Soutien du revenu

Emploi-Québec peut accorder une allocation d'aide à l'emploi ainsi que le remboursement des frais supplémentaires aux participants. L'aide financière accordée à titre de soutien du revenu varie selon le statut de la personne.

Chez les participants à l'assurance-emploi, le montant alloué tient compte de certains revenus de la personne et des prestations d'assurance-emploi, s'il y a lieu. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi maintiennent leurs prestations et si celles-ci sont inférieures à 240 \$ par semaine plus les suppléments, si applicables, la différence est comblée par une allocation d'aide à l'emploi. Les participants admissibles à l'assurance-emploi reçoivent quant à eux une allocation d'aide à l'emploi de 240 \$ par semaine plus les suppléments suivants, si applicables : 25 \$ par semaine pour les personnes chef de famille monoparentale et 30 \$ par semaine par enfant à charge majeur en formation secondaire générale, en formation technique collégiale ou en formation universitaire, à temps plein, non couvert par un autre régime.

Chez les prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours et les personnes bénéficiant des mêmes avantages que ceux-ci, on maintient la prestation d'aide financière de dernier recours à laquelle s'ajoute une allocation d'aide à l'emploi de 45 \$ par semaine ainsi qu'un montant de 25 \$ par semaine pour les personnes chefs de famille monoparentale.

En ce qui concerne les personnes sans soutien public du revenu, les personnes dont le revenu est situé sous le seuil du faible revenu, inscrites à un programme inadmissible au programme des Prêts et bourses ont droit à 45 \$ par semaine et à un supplément de 25 \$ par semaine pour les personnes chefs de famille monoparentale.

Enfin, tous les participants ont droit au remboursement des frais supplémentaires, tels les frais de garde, frais de transport, frais de scolarité et autres frais de formation ainsi que les frais de séjour hors foyer

4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

4.1. Les participants

Selon les données sur les participants à la MFOR – volet individus, 214 283 personnes ont participé à la MFOR – volet individus sur l'ensemble du territoire québécois entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011. Un peu plus du tiers (34,4 %) ont cumulé plus d'une participation pour un total de 287 960 participations pour la période.

Emploi-Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) distinguent trois regroupements de régions : les régions centrales, les régions ressources et les régions du Grand Montréal (voir annexe 1). La répartition des participants à la MFOR – volet individus suit la répartition de la population active dans les différentes régions administratives du Québec. Les pourcentages de participation les plus élevés correspondent aux régions les plus peuplées. Ainsi, plus de la moitié de ces participants (52,8 %) résident dans le regroupement des régions du Grand Montréal¹ alors que l'on retrouve des proportions comparables de participants dans les régions centrales (25,1 %) et les régions ressources (22,1 %). Les données au tableau 1 indiquent que dans les régions centrales et dans les régions ressources, près de quatre participants sur dix ont participé plus d'une fois à la MFOR – volet individus au cours de la période tandis que cette proportion baisse à trois participants sur dix pour les régions du Grand Montréal.

Tableau 1. Participations à la MFOR - volet individus selon les regroupements de régions

	Plus d'une participation		Une seule participation		Total des participants	
	<i>N</i>	%	<i>N</i>	%	<i>N</i>	%
Du Grand Montréal	33 966	30,0	79 222	70,0	113 188	100
Centrales	21 273	39,6	32 396	60,4	53 669	100
Ressources	18 438	38,8	28 988	61,2	47 426	100
Total	73 677	34,4	140 606	65,6	214 283	100

4.1.1. Caractéristiques sociodémographiques des participants

¹ Ce regroupement comprend les régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

Les données contenues au tableau 2 indiquent que, au global, une proportion légèrement plus élevée d'hommes (51,9 %) que de femmes (48,1 %) participent à la mesure. Les données montrent également que le groupe des 20 à 29 ans et celui des 30 à 39 ans totalisent le plus grand nombre de participants, avec près de 63 % de l'ensemble des participants. Le groupe d'âge le moins représenté est celui des personnes de 50 ans et plus. Enfin, plus de neuf participants sur dix parlent français et la majorité sont nés au Canada.

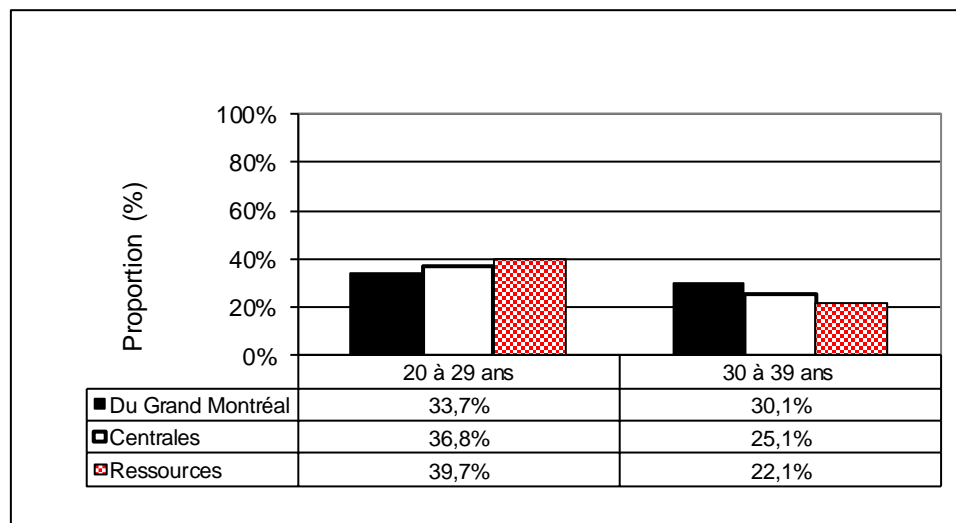
Tableau 2. Caractéristiques sociodémographiques des participants

	N=214 283	%
Femme	102 970	48,1
Homme	111 313	51,9
Total	214 283	100,0
de 0 à 19 ans	11 079	5,2
de 20 à 29 ans	76 925	35,9
de 30 à 39 ans	57 934	27,0
de 40 à 49 ans	45 151	21,1
50 ans et plus	23 194	10,8
Total	214 283	100,0
Anglais	19 301	9,0
Français	194 982	91,0
Total	214 283	100,0
Né au Canada	152 392	71,2
Inconnu	45 600	21,3
Citoyenneté canadienne acquise	10 382	4,8
Résident permanent	4 548	2,1
Revendicateur statut réfugié	1 851	0,4
Ressortissant étranger	510	0,2
Total	214 283	100,0

Ce portrait général camoufle cependant des différences entre les regroupements de régions, notamment pour les régions du Grand Montréal où les participants se distinguent en regard de plusieurs caractéristiques (voir annexe 2). Par exemple, la proportion de femmes inscrites à la MFOR – volet individus y est plus élevée (51,6 %) qu’ailleurs. Les participants des régions du Grand Montréal se distinguent également par la langue d’origine et le lieu de naissance, ce qui n’est pas une surprise en soi considérant que la région administrative de Montréal affiche les plus hauts taux d’immigration dans la province. Ainsi, la proportion des personnes parlant français y est inférieure à la moyenne et près de huit participants sur 100 ont acquis leur citoyenneté canadienne comparativement à quatre personnes sur 100 pour l’ensemble des participants à la MFOR – volet individus.

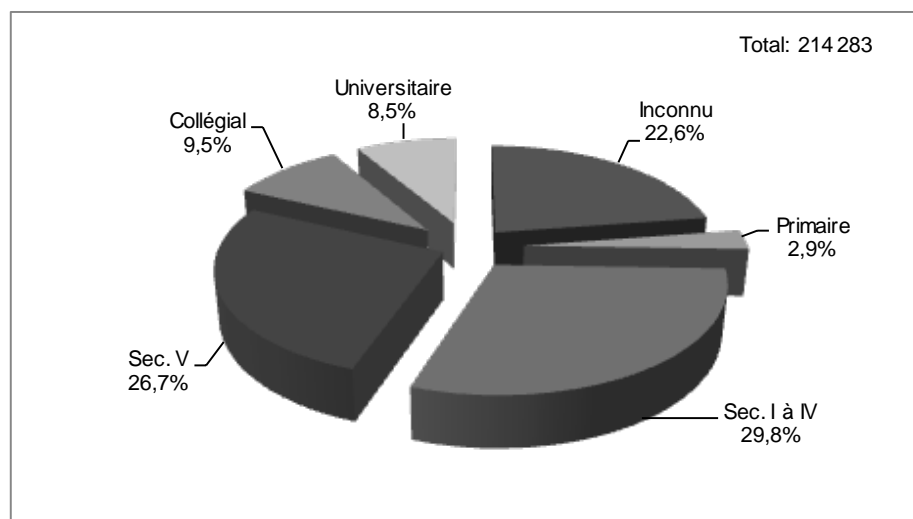
Parallèlement, les données concernant le poids relatif des différents groupes d’âge selon les régions (figure 1) laissent voir que si la proportion des personnes âgées de 20 à 29 ans est de 33,7 % dans les régions du Grand Montréal et de 36,8 % dans les régions centrales, cette proportion grimpe à près de 40 % dans les régions ressources. À l’inverse, on retrouve une proportion plus faible de personnes âgées de 30 à 39 ans dans ces régions (22,1 %) comparativement aux régions du Grand Montréal où la proportion dépasse légèrement 30 %.

Figure 1. Proportion des participants âgés entre 20 et 39 ans selon les regroupements de régions



Des précisions sur le dernier niveau de scolarité atteint au moment de la première participation sont disponibles pour 77 % de l'ensemble des participants². Tel qu'indiqué à la figure 2 ci-dessous, au moment de leur première inscription à la mesure, 32,7 % des participants n'ont pas atteint le niveau du secondaire V, 26,7 % ont atteint ce niveau et 18,0 % des participants détiennent une scolarité de niveau collégial ou universitaire.

Figure 2. Dernier niveau de scolarité atteint au moment de la première inscription



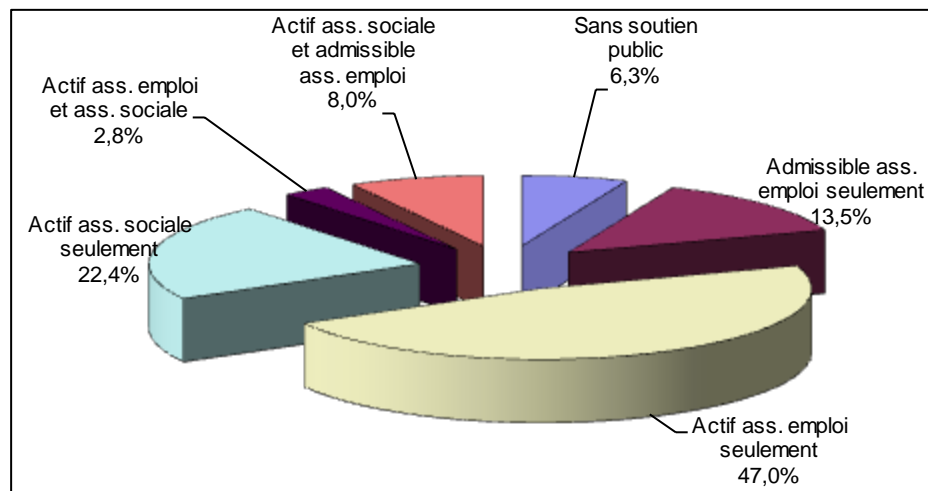
Le dernier niveau de scolarité atteint varie sensiblement selon la région d'appartenance (voir annexe 3). Ainsi, les participants des régions ressources sont, en proportion, beaucoup plus nombreux à détenir un plus faible niveau de scolarité compris entre le secondaire I et le secondaire IV (39,0 %) alors que cette proportion est de 29,8 % pour l'ensemble des participants. On remarque également des différences plus marquées quant à la proportion des participants ayant atteint un niveau de scolarité universitaire selon les regroupements de régions. Si seulement 3,2 % des participants inscrits à la MFOR – volet individus sont détenteurs d'un niveau de scolarité universitaire dans les régions ressources, cette proportion passe à 5,6 % dans les régions centrales et à 12,5 % dans les régions du Grand Montréal.

² La proportion de données inconnues (23 %) se répartissant de façon relativement semblable dans les trois regroupements de régions.

4.1.2. Statut du soutien public du revenu

Les individus inscrits à une activité de formation le sont en fonction d'un des six statuts de soutien public du revenu déterminés (figure 3). Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011, près de la moitié des personnes inscrites (47,0 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi seulement au moment de leur première participation alors que 6,3 % des individus ne bénéficiaient d'aucun soutien public du revenu. Les personnes actives à l'assurance-emploi seulement ou à l'assistance sociale seulement composent les deux plus importants groupes-clientèles à la MFOR – volet individus (69,4 % des statuts de soutien public du revenu).

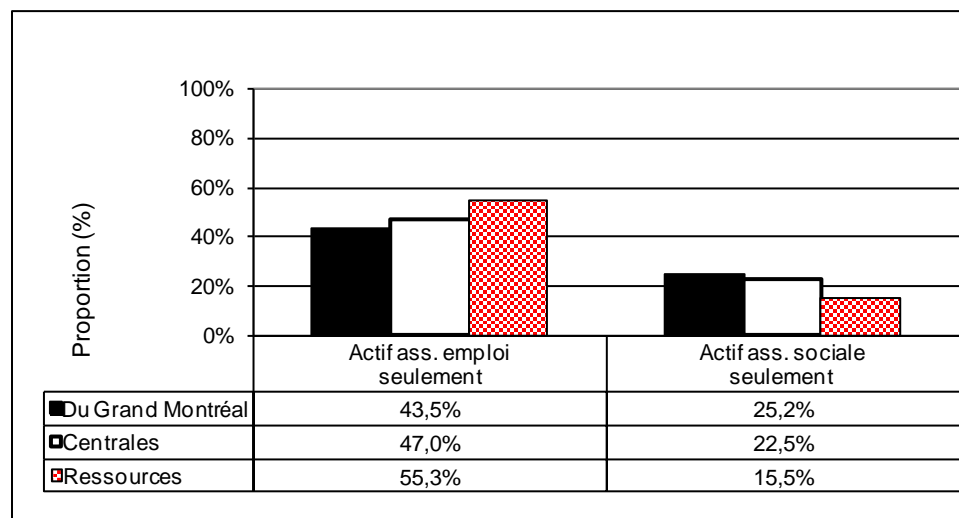
Figure 3. Proportion des participants selon leur statut de soutien public du revenu



La répartition des statuts de soutien public du revenu est identique dans les trois regroupements de régions; le groupe des personnes actives à l'assurance-emploi seulement est le plus important groupe-clientèle, suivi du groupe des individus actifs à l'assistance sociale seulement. Cependant, les proportions des personnes inscrites dans les différents statuts varie. Ainsi, la proportion des participants sans soutien public du revenu varie entre 5,3 % et 6,7 % de la clientèle selon les regroupements de régions tandis que la proportion des personnes admissibles à l'assurance-emploi seulement varie entre 13,0 % et 13,8 %.

Comme illustré à la figure 4, la proportion de personnes inscrites en tant que participants actifs à l'assurance-emploi seulement est nettement plus élevée dans les régions ressources (55,3 %) alors qu'elle est plus faible dans les régions du Grand Montréal (43,5 %). À l'inverse, la proportion de participants actifs à l'assistance sociale seulement est plus faible dans les régions ressources (15,5 %) que dans les régions du Grand Montréal (25,2 %). Quant aux régions centrales, elles affichent des taux plus près de la moyenne provinciale avec 47,0 % et 22,5 % des personnes inscrites respectivement à l'assurance-emploi seulement et à l'assistance sociale seulement.

Figure 4. Répartition des personnes inscrites à l'assurance-emploi seulement et à l'assistance sociale seulement selon les regroupements de régions

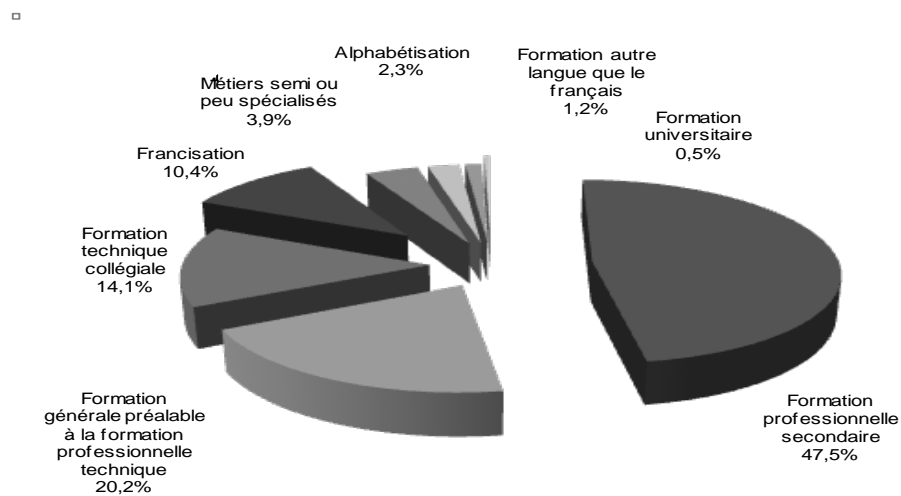


En résumé, les données sur la participation des individus à la MFOR – volet individus du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2011 nous permettent de constater que 214 283 personnes ont participé à la MFOR – volet individus. Plus du tiers d'entre elles ont participé plus d'une fois. L'examen des données nous apprend que les participants à la mesure proviennent de tous les groupes d'âge. Toutefois, plus de 60 % ont entre 20 et 39 ans. Elles proviennent de toutes les régions administratives du Québec, sont majoritairement actives ou admissibles à l'assurance-emploi et une forte proportion d'entre elles n'ont pas complété le secondaire V. La partie suivante, centrée sur l'examen des caractéristiques de la participation, nous permet d'aller plus loin dans notre compréhension des tendances de la participation.

4.2. La participation aux activités de formation

Les 214 283 personnes inscrites à la MFOR – volet individus durant la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011 ont été impliquées dans diverses activités de formation, de l’alphabétisation jusqu’à la formation universitaire, pour un total de 287 960 participations. Comme le montre la figure 5, la formation professionnelle secondaire représente l’activité de formation la plus répandue et correspond à près de la moitié (47,5 %) des participations. Suivent, la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique avec 20,2 % des participations, la formation technique collégiale et les activités de francisation avec respectivement 14,1 % et 10,4 % du total des participations. Les autres activités de formation que constituent la formation universitaire, la formation en métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés, l’alphabétisation et l’apprentissage d’une autre langue que le français occupent une place plus marginale, soit entre 0,5 % et 3,9 % du total des participations durant la période. Globalement, les activités de formation de niveau secondaire (formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et formation professionnelle secondaire) concernent près de 68 % des participations à la MFOR – volet individus, les activités de formation post-secondaire (formation technique collégiale et formation universitaire) représentent moins de 15 % des participations et les formations spécifiques (francisation et apprentissage d’une autre langue que le français) totalisent, pour leur part, 11,6 % des participations.

Figure 5. Répartition des activités de formation



4.2.1. Répartition des activités selon les régions administratives

Lorsque comparées en fonction des régions administratives, les données sur la distribution des activités de formation diffèrent peu du portrait général (voir annexe 4). Ainsi, dans toutes les régions, la formation professionnelle secondaire représente la mesure comportant le plus grand nombre de participations alors que la formation universitaire et la formation en apprentissage d'une autre langue que le français comptent parmi les mesures comptant le moins grand nombre de participations³. Le portrait par région administrative diffère donc peu du portrait d'ensemble, mis à part quelques différences propres à certaines régions. Par exemple, les activités de formation technique collégiale arrivent au troisième rang des activités de formation dans la plupart des régions du Québec, mais occupent le second rang dans la région de la Capitale-Nationale et le quatrième rang en termes d'activité de formation dans les régions de l'Estrie et de l'Île-de-Montréal. Enfin, à Laval, la formation technique collégiale se situe au cinquième rang des activités de formation, après la formation professionnelle secondaire, la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique, la francisation et les métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés. De même, dans presque toutes les régions du Québec,

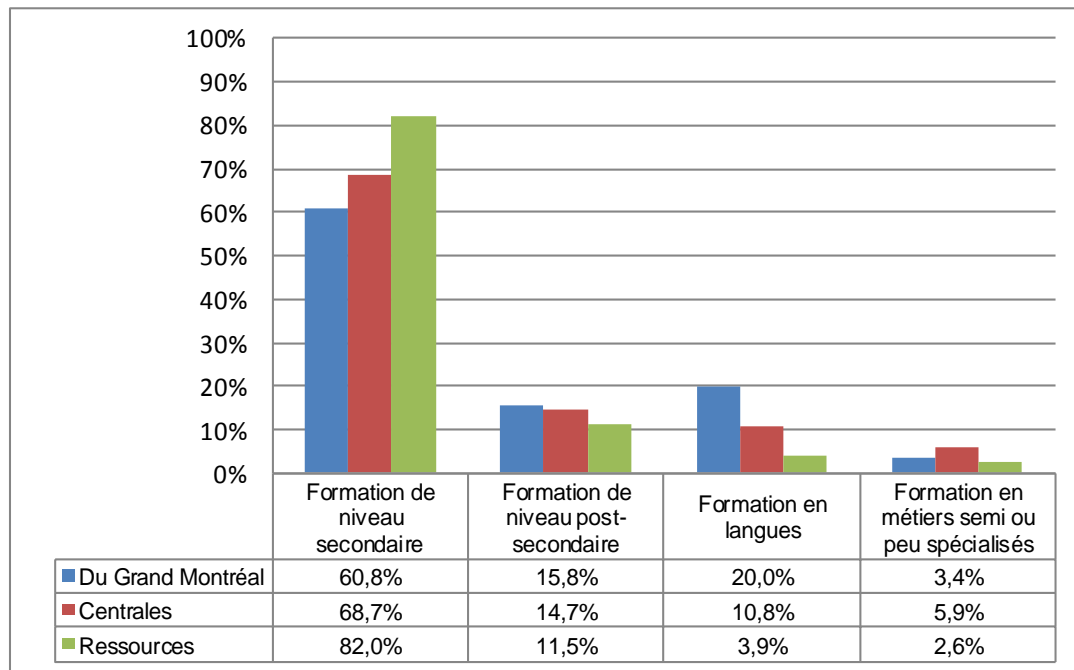
³ Les activités de formation universitaire comptent le moins grand nombre de participations dans 11 régions administratives et la formation en apprentissage d'une autre langue que le français occupe le dernier rang dans les six autres régions administratives.

la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique représente le deuxième type de formation en importance, sauf pour les régions de la Capitale-Nationale et de l'Île-de-Montréal où elle se situe respectivement aux troisième et quatrième rangs.

Toutefois, tel qu'illustré dans la figure suivante, le regroupement des données en fonction des regroupements de régions (régions ressources, régions centrales et régions du Grand Montréal), laisse apparaître des différences plus importantes dans la répartition des différentes activités de formation. Ainsi, malgré le fait que les trois types d'activités les plus importantes en termes de volume de participations demeurent les mêmes partout, soit la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique, la formation professionnelle secondaire et la formation technique collégiale, les régions ressources affichent une proportion beaucoup plus importante d'activités de formation de niveau secondaire avec 82,0 % des activités relatives à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique, ou à la formation professionnelle secondaire tandis que cette proportion s'élève à 60,8 % dans les régions du Grand Montréal.

À l'inverse, les régions du Grand Montréal affichent une proportion plus élevée d'activités de formation de niveau post-secondaire (15,8 %) comparativement aux régions ressources (11,5 %). De même, les activités de formation liées aux langues comptent pour 20,0 % des activités de formation dans les régions du Grand Montréal, comparativement à 3,9 % seulement dans les régions ressources.

Figure 6. Répartition de certaines activités selon les regroupements de régions

**Légende**

Formation secondaire = activités de formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et activités de formation professionnelle secondaire.

Formation post-secondaire = activités de formation technique collégiale et universitaire.

Formation en langue = activités d’alphabétisation, apprentissage d’une autre langue que le français et activités de francisation.

Formation en métiers semi ou peu spécialisés = Formation en métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés.

Plus précisément, les régions du Grand Montréal affichent un taux nettement supérieur à la moyenne (16,2 %) pour les activités de formation liées uniquement à la francisation, alors que cette proportion diminue à 1,5 % dans les régions ressources. La participation aux activités de francisation semble de ce fait un trait plus caractéristique des régions du Grand Montréal. Quant aux proportions relatives que prennent les différentes activités de formation dans les régions centrales, ici encore, elles se situent entre les deux pôles.

Enfin, l’examen de la participation aux mesures de formation en fonction de l’année d’inscription ne révèle aucune différence significative. D’une année à l’autre, la formation professionnelle secondaire représente la mesure la plus utilisée avec près de 50 % des participations. La formation universitaire

vient toujours au dernier rang. Cette distribution annuelle révèle par ailleurs que l'année 2009-2010 a été la plus active avec 58 204 participations à la mesure, comparativement à 43 785 en 2006-2007, année avec le nombre le plus faible.

4.2.2. Caractéristiques de la participation selon le statut de soutien public du revenu

L'examen des données montre que la nature de l'activité de formation varie selon le statut de soutien public du revenu (voir annexe 5). Ainsi, la majorité des personnes ayant le statut « actif à l'assurance-emploi seulement » (59,7 %) ou le statut « admissible à l'assurance emploi seulement » (51,7 %) sont inscrites à la formation professionnelle secondaire. Les personnes ayant le statut « actif à l'assistance sociale et admissible à l'assurance emploi » et celles avec le statut « actif à l'assistance sociale et à l'assurance-emploi » ont des profils d'activités assez semblables : environ quatre sur dix sont inscrites à la formation professionnelle secondaire et près du tiers à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique. Pour les personnes ayant le statut « actif à l'assistance sociale seulement », trois activités de formation rejoignent chacune environ le quart d'entre elles : la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique (29,4 %), la formation professionnelle secondaire (24,4 %) et les cours de francisation (23,0 %). Pour les personnes « sans soutien public du revenu », les trois quarts se retrouvent dans trois activités: la formation professionnelle secondaire (40,9 %), la formation collégiale technique (23,3 %) et la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique (15,5 %).

La répartition des activités de formation selon le statut de soutien public du revenu varie légèrement en fonction des regroupements de régions (voir annexe 6). Pour les participants actifs à l'assistance sociale seulement, les différences s'observent plus particulièrement dans les régions du Grand Montréal et les régions ressources. Ainsi, une plus grande proportion d'entre elles sont inscrites à des activités de francisation dans les régions du Grand Montréal (27,4 % comparativement à 23,0 % des détenteurs de ce statut pour l'ensemble du territoire) tandis qu'une proportion plus faible est inscrite à des activités de formation générale (24,1 % des participants comparativement à 29,4 % des détenteurs de ce statut pour l'ensemble du territoire). Des différences encore plus marquées s'observent dans les régions ressources

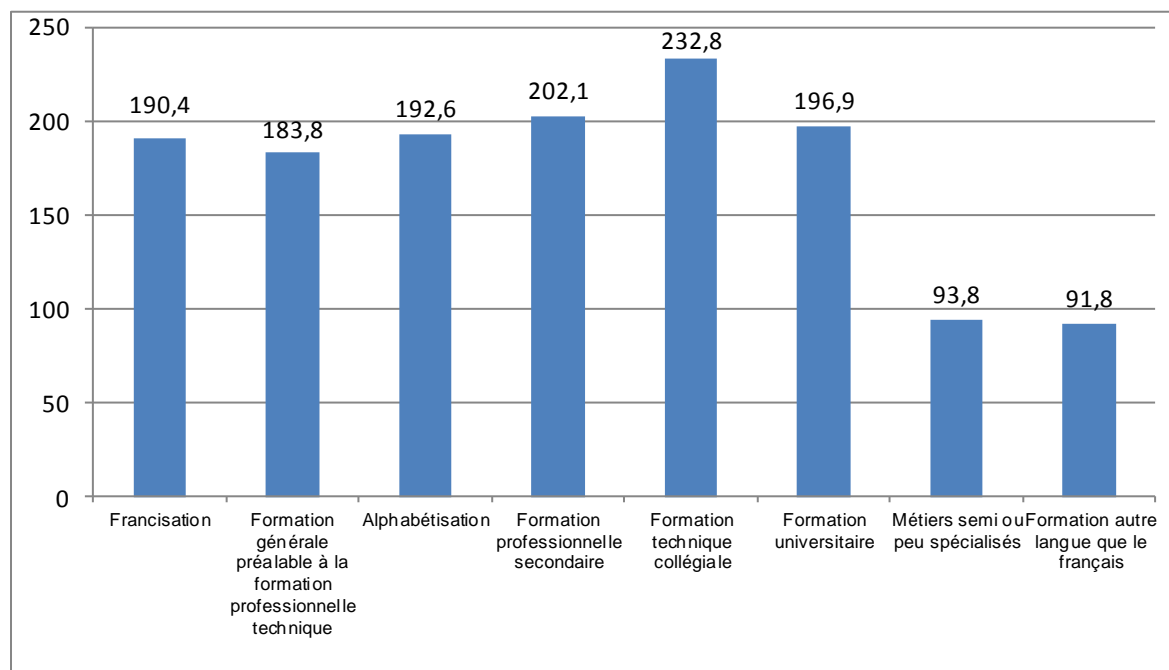
où près de huit participants sur dix actifs à l'assistance sociale seulement sont inscrits à la formation générale (47,4 %) ou à la formation professionnelle secondaire (30,6 %). À l'inverse, seulement 5,3 % sont inscrites à des activités de formation technique collégiale et 7,0 % dans des activités de francisation, comparativement aux moyennes provinciales de 12,8 % et 23,0 % respectivement pour les détenteurs de ce statut.

Parallèlement, près de sept personnes sur dix ayant le statut « actif à l'assurance-emploi seulement » sont inscrites dans des activités de formation professionnelle secondaire dans les régions ressources (68,8 %), comparativement aux régions du Grand Montréal où c'est le cas pour 53,6 % des individus détenteurs de ce statut. Parallèlement, si seulement 6,2 % des personnes actives à l'assurance-emploi seulement sont inscrites à des activités de francisation dans l'ensemble du territoire, cette proportion n'est que de 0,2 % dans les régions ressources tandis qu'elle s'élève à 12,5 % dans les régions du Grand Montréal. Les personnes sans soutien public du revenu pour leur part sont aussi plus nombreuses à s'inscrire à des activités de formation professionnelle secondaire dans les régions ressources (52,4 %) que dans les régions centrales et du Grand Montréal (respectivement 38,8 % et 37,8 % des personnes sans soutien public du revenu inscrites dans ce type de formation). De même, on note que dans les régions centrales, plus de 10 % des personnes sans soutien public du revenu s'inscrivent à des activités relatives aux métiers semi-spécialisés ou peu spécialisés, alors que c'est le cas pour 5,4 % seulement des individus détenteurs de ce statut pour l'ensemble du territoire.

4.2.3. Caractéristiques de la participation selon la durée

La durée de la participation varie selon la nature du programme : l'apprentissage d'une autre langue que le français et l'acquisition d'un métier semi-spécialisé ou peu spécialisé sont les mesures les plus courtes; l'inscription à une formation technique collégiale représente la plus longue. Toutefois, les durées moyennes varient selon que les participants aient ou non complété leur activité de formation (voir figure 12).

Figure 7. Durée moyenne de jours de participation selon le type de formation



4.3. La fin de participation⁴

Un total, 287 960 participations à des activités de formation ont été entreprises par 214 283 individus inscrits à la MFOR – volet individus durant la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011. En répartissant les données manquantes, on obtient plus de deux participations sur trois qui sont complétées, toutes activités et toutes régions confondues.

⁴Sauf indication contraire, les données manquantes ou inconnues apparaissent dans cette section.

Tableau 3. Résultats de fin de participation selon les regroupements de régions

	Participations complétées		Participations non complétées		Résultat inconnu		Total des participations	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Du Grand Montréal	93 349	63,5	45 725	31,0	8 080	5,5	147 154	100
Centrales	48 722	65,0	23 176	31,0	3 044	4,0	74 942	100
Ressources	43 527	66,0	19 436	29,5	2 901	4,5	65 864	100
Total des régions	185 598	64,4	88 337	30,7	14 025	4,9	287 960	100

Lorsqu'examinées en fonction des regroupements de régions, les données du tableau 3 montrent que les proportions d'activités complétées et interrompues (ou non complétées) sont sensiblement les mêmes. Ainsi, la moyenne du taux de complétion des activités varie entre 63,5 % dans les régions du Grand Montréal et 66,0 % dans les régions ressources. De même, le taux d'interruption varie de 29,5 % dans les régions ressources à 31,0 % dans les deux autres regroupements de régions. Quant à la proportion de données manquantes ou inconnues, elle varie entre 4,0 % et 5,5 % selon les regroupements de régions, pour une moyenne provinciale de 4,9 %.

Enfin, comme indiqué au tableau 4, on observe une certaine constance dans les taux d'interruption (activités non complétées) d'une année à l'autre, entre 30,5 % et 32,4 %, mis à part l'année 2010-2011 où le taux d'interruption a été plus faible (26,5 %), notamment en raison des participations débutées en 2010-2011 qui n'étaient pas encore terminées au 31 mars 2011⁵. Parallèlement, le taux de complétion varie peu également, entre 65,8 % en 2009-2010 et 68,3 %, en 2006-2007 à l'exception de l'année 2010-2011, considérant qu'il s'agit du portrait au 31 mars 2011 et que des activités de formation peuvent se poursuivre encore en 2011-2012. Par ailleurs, la proportion de données manquantes demeure sous la barre des 1,5 % sauf tel que déjà mentionné en 2010-2011 (24,5 %) et 2009-2010 où le taux s'élève à 2,4 % avec 1 404 participations dont le résultat de fin est inconnu. Ici encore, on peut penser qu'une partie de ces participations débutées en 2009-2010 n'était pas encore terminée au 31 mars 2011.

⁵ Le résultat est manquant pour 24,5% des participations en 2010-2011. Si on redistribue les proportions sur les activités avec le résultat connu, on obtient 35,1% d'activités non complétées.

Tableau 4. Résultats de fin de participation selon les années financières

	Participations complétées		Participation non complétées		Résultat Inconnu		Total des participations	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2005-2006	31 476	68,0	14 112	30,5	689	1,5	46 277	100
2006-2007	29 869	68,3	13 376	30,5	540	1,2	43 785	100
2007-2008	29 445	67,2	14 211	32,4	168	0,4	43 824	100
2008-2009	34 525	67,7	16 219	31,8	232	0,5	50 976	100
2009-2010	38 270	65,8	18 530	31,8	1 404	2,4	58 204	100
2010-2011	22 013	49,0	11 889	26,5	10 992	24,5	44 894	100
Total	185 598	64,4	88 337	30,7	14 025	4,9	287 960	100

4.3.1. Fin de participation selon les caractéristiques sociodémographiques des participants

Le croisement des données sur la fin de participation (complétées ou non complétées) avec les données sur les participants nous renseigne un peu plus sur les caractéristiques associées à la fin de participation durant la période à l'étude.

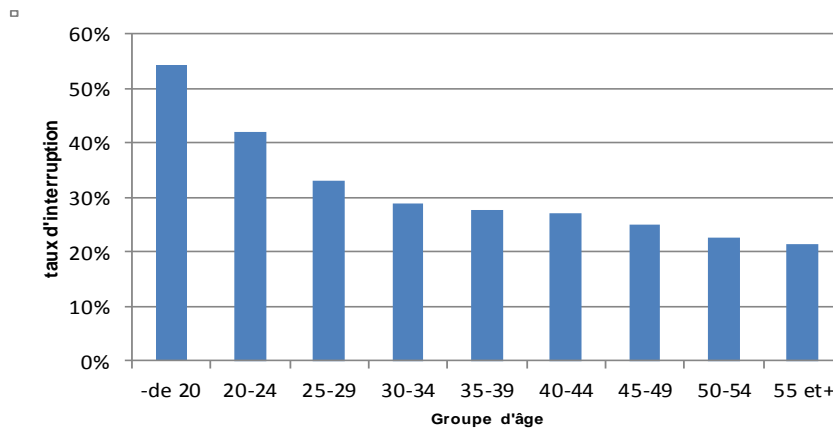
En effet, les informations concernant les résultats de fin de participation selon le sexe pour l'ensemble de la période, tel qu'illustré au tableau 5, montrent que les hommes sont proportionnellement plus nombreux (68,0 %) à compléter leur participation comparativement aux femmes (60,6 %). Ces données croisées avec les regroupements de régions indiquent que la tendance à compléter la formation est plus forte dans les régions ressources où la proportion des hommes complétant leur participation s'élève à 71,5 % comparativement à 62,4 % chez les femmes. Les régions centrales sont celles où la différence entre les hommes et les femmes est la plus faible; le pourcentage des hommes qui complètent leur participation y est de 68,3 % et celle des femmes de 63,4 %.

Tableau 5. Résultats des participations selon le sexe des participants

	Participations complétées		Participations interrompues		Résultat inconnu		Total des participations	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Femmes	84 420	60,6	47 332	34,0	7 441	5,4	139 193	100
Hommes	101 178	68,0	41 005	27,6	6 584	4,4	148 767	100
Total	185 598	64,4	88 337	30,7	14 025	4,9	287 960	100

En examinant les résultats de fin de participation selon les tranches d'âge⁶, il est possible de voir que la probabilité de ne pas compléter sa participation diminue avec l'âge. Autrement dit, plus les participants sont âgés, plus les probabilités d'interrompre une participation avant terme sont réduites. Il existe donc une relation linéaire négative entre l'âge et l'abandon. Par conséquent, les participants plus âgés persistent davantage, notamment à compter de 30 ans. Rappelons que les participants âgés entre 20 et 29 ans représentent 35,9 % des participants et ce groupe atteint 39,7 % dans les régions ressources.

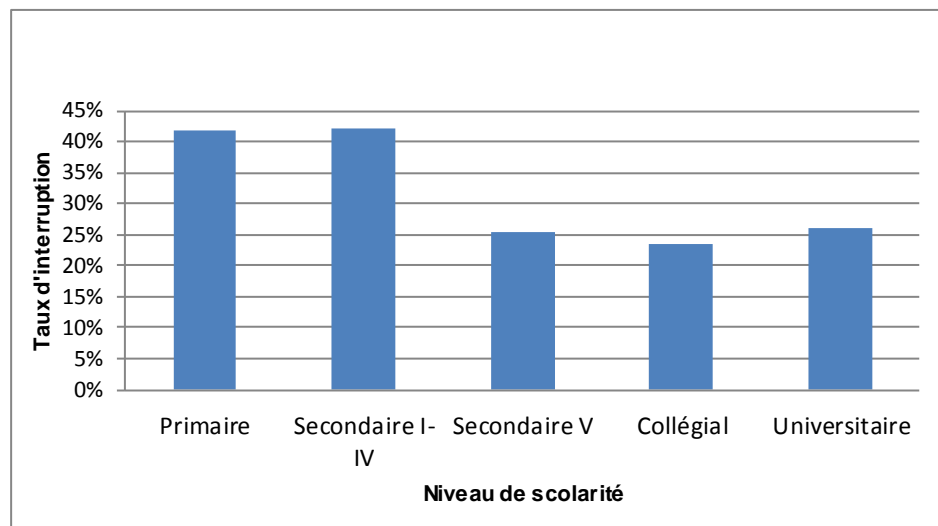
Figure 8. Taux d'interruption selon l'âge des participants



⁶ En tenant compte des informations disponibles (suppression des données manquantes).

Les résultats de fin de participation en fonction du dernier niveau de scolarité atteint montrent une différence marquée entre les participants ayant un niveau de scolarité inférieur au secondaire V et ceux ayant un niveau équivalent ou supérieur au secondaire V. Alors que les taux d'interruption chez les participants moins scolarisés s'élèvent à plus de 40 %, les taux d'interruption chez les participants plus scolarisés se situent à plus ou moins 25 % (Voir figure 9).

Figure 9. Taux d'interruption selon le niveau de scolarité



En examinant les données par régions (voir annexe 7) celles-ci montrent qu'il n'existe pas de différence significative entre les regroupements régions relativement aux taux de complétion et d'interruption à la MFOR – volet individus (les taux de complétion varient de 63,5 % dans les régions du Grand Montréal à 66,0 % dans les régions ressources). Par contre, l'écart est plus grand lorsqu'on compare les régions administratives entre elles sur le taux de persévérance. Les taux de complétion varient alors de 58,7 % dans la région de l'Outaouais à 73,9 % dans la région de la Côte-Nord.

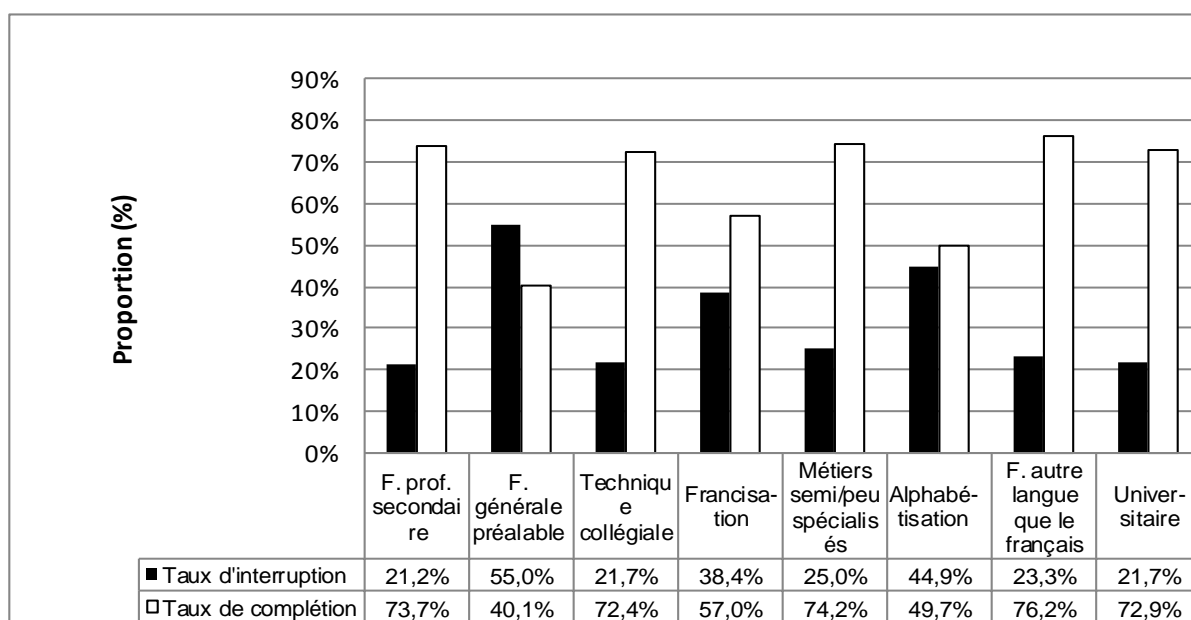
4.3.2. Fin de participation selon les activités de formation

Selon la nomenclature utilisée par Emploi-Québec pour caractériser la fin de participation, celle-ci peut prendre deux formes; l'activité est complétée ou bien elle est interrompue (non complétée). Les données présentées précédemment montrent globalement que les taux d'interruption et de complétion varient peu en fonction de la région administrative de provenance des participants ou encore en fonction des années financières. Par contre, les données de la figure 10 montrent clairement que le taux d'interruption et de complétion varie en fonction de la nature de l'activité de formation poursuivie. La formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et la formation en alphabétisation sont celles où se produisent le plus souvent une interruption avant la fin de la participation avec des taux respectifs de complétion de 40,1 % et 49,7 %. À l'opposé, les activités liés à la formation professionnelle secondaire, à la formation technique collégiale et à la formation universitaire sont complétées dans une proportion s'élevant respectivement à 73,7 %, 72,4 % et 72,9 % et plus du trois-quarts (76,2 %) des participations aux activités de formation liées à l'apprentissage d'une autre langue que le français sont également complétées.

Toutefois, comme mentionné précédemment (figure 5) toutes les formations ne comptent pas le même nombre d'inscriptions. Ainsi, la formation professionnelle secondaire, la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique, la formation technique collégiale et la francisation représentent plus de 90 % de l'ensemble des participations. Ainsi, même si le taux d'interruption des activités d'alphabétisation est important (44,9 %), ce type de formation ne représente que 2,3 % de l'ensemble des activités de formation. Par contre, le taux élevé d'interruption (55,0 %) chez les participants à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique peut s'avérer plus préoccupant, considérant que cette activité de rejoint 20,2 % des participations au total. Les activités de francisation affichent également un taux d'interruption élevé avec 38,4 % d'activités non complétées, même si elles représentent à peine plus de 10 % des participations. À l'opposé, les activités de formation professionnelle secondaire affichent un taux d'interruption moindre avec seulement 21,2 % d'interruption, alors que ce type de formation regroupe près de la moitié des participations (47,5 %), ce qui peut témoigner d'un certain succès. L'activité de formation technique collégiale présente

également un certain succès en terme du taux de complétion. Elle est la troisième en importance (14,1 % des participations) et affiche un taux d'interruption parmi les plus faibles (21,7 %).

Figure 10. Taux d'interruption et de complétion⁷ selon les activités de formation



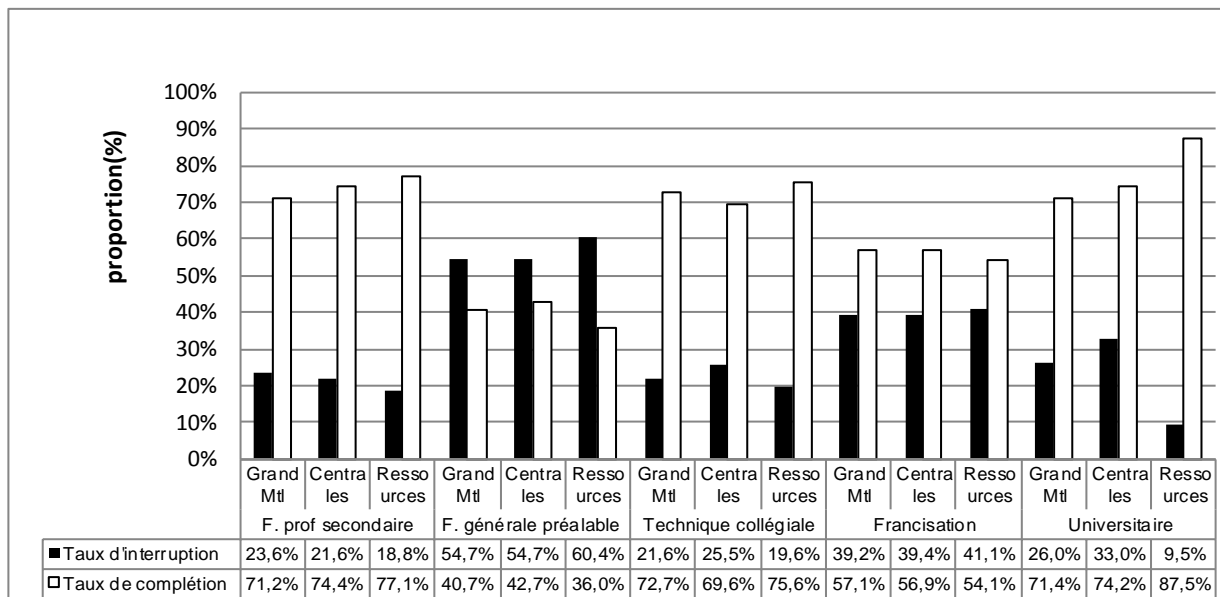
Lorsqu'on compare les résultats de fin de participation selon les regroupements de régions, on obtient un portrait plus précis des spécificités propres à chaque regroupement de régions (voir annexe 8). On note entre autres que 87,5 % des participations liées à la formation universitaire seront complétées dans les régions ressources, une proportion supérieure à la moyenne provinciale de 72,9 %. Enfin, les régions ressources affichent le plus grand taux de complétion des activités liées à la formation relative à l'apprentissage d'une autre langue que le français, avec 80,5 %, comparativement à la moyenne provinciale de 76,2 %. Dans les régions centrales, le portrait se distingue plus particulièrement en regard de la formation technique collégiale où 69,6 % des participations seront complétées comparativement à 72,7 % dans les régions du Grand Montréal et 75,6 % dans les régions ressources. Enfin, les régions du Grand Montréal se distinguent légèrement dans les activités de formation professionnelle secondaire, où

⁷ Les proportions n'égalent pas 100% car les proportions réfèrent aux taux de complétion et d'interruption seulement

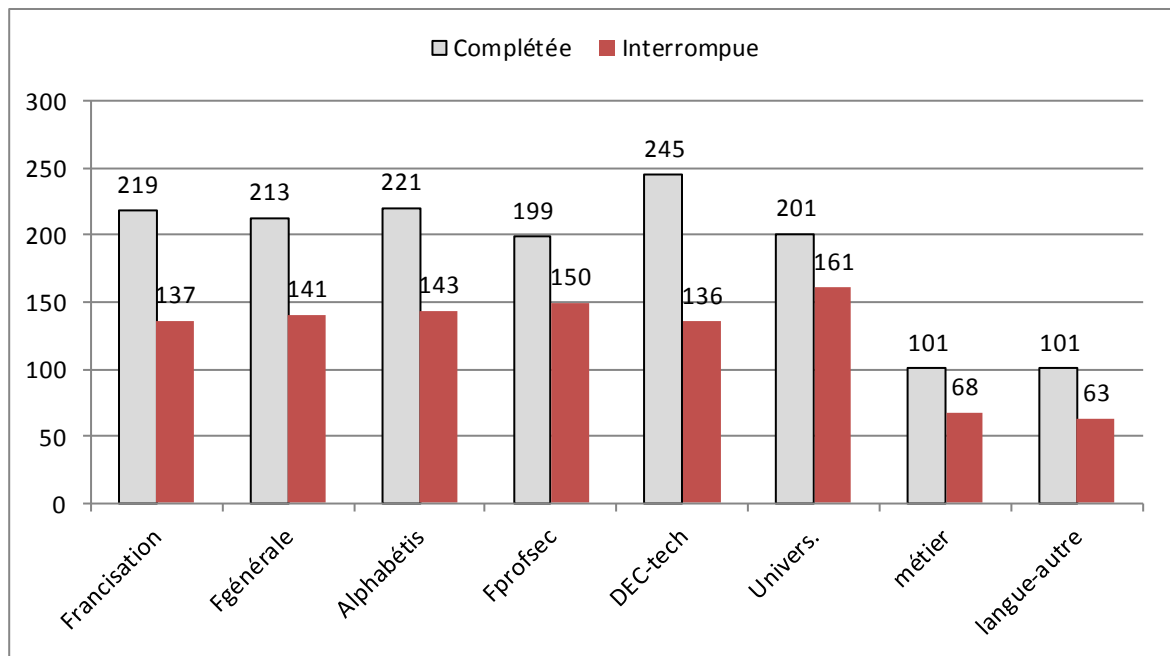
le taux de complétion de 71,2 % est inférieur à la moyenne provinciale de 73,7 % et largement inférieur au taux de complétion de 77,1 % dans les régions ressources pour ce type d'activités.

La figure 11 présente les taux de complétion et d'interruption en fonction des regroupements de régions. Comme mentionné à la section 4.2.1, le portrait de la répartition des participations aux différentes activités de formation selon les régions diffère peu du portrait d'ensemble. Toutefois, les participants des régions ressources sont plus nombreux en proportion à participer à la formation professionnelle secondaire, avec 58,3 % de participation comparativement à la moyenne provinciale de 47,5 %. De plus, le taux d'interruption (18,8 %) y est moins élevé que pour l'ensemble de la province (21,2 %). Par ailleurs, c'est également dans les régions ressources qu'on note le taux d'interruption le plus élevé pour la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique, avec 60,4 % d'interruption pour cette deuxième activité de formation en importance rejoignant plus de 20 % des participations. De même, le taux d'interruption des activités de formation technique collégiale varie légèrement entre les regroupements de régions, passant de 19,6 % dans les régions ressources à 25,5 % dans les régions centrales.

Figure 11. Taux de complétion et d'interruption⁸ selon les activités de formation et les regroupements de régions



⁸ Idem

Figure 12. Nombre de jours de participation selon la nature de l'activité de formation et le résultat⁹

La figure 12 illustre la durée moyenne de la participation aux différentes activités, en fonction de leur nature et de leur résultat. Les durées des activités complétées varient entre 101 et 245 jours; celle des activités interrompues entre 63 et 161 jours. La durée moyenne de la participation aux activités pour lesquelles un résultat est inscrit est de 184 jours (E.T.= 169,0). Lorsque l'activité est complétée, elle dure en moyenne 204 jours (E.T.= 177,6) alors que sa durée est de 140 jours (E.T.= 139,7), en moyenne, lorsqu'elle est interrompue avant la fin. Les écarts-types indiquent qu'il y a une très forte variation d'une personne à une autre sur ce plan.

Deux types d'activités présentent un profil différent des autres quant aux durées : l'apprentissage d'une langue autre que le français et l'apprentissage d'un métier. La durée de ces deux activités est nettement plus courte que celle des autres activités, qu'elles soient complétées ou interrompues. Pour les autres activités, les interruptions qui surviennent les plus tardivement sont celles liées à la formation universitaire (161 jours) et les plus hâtives sont celles liées à la formation collégiale technique (136 jours). En ce qui concerne les formations complétées, la plus longue durée de participation concerne la formation technique collégiale (245 jours), tandis que la durée la plus courte (101 jours en moyenne)

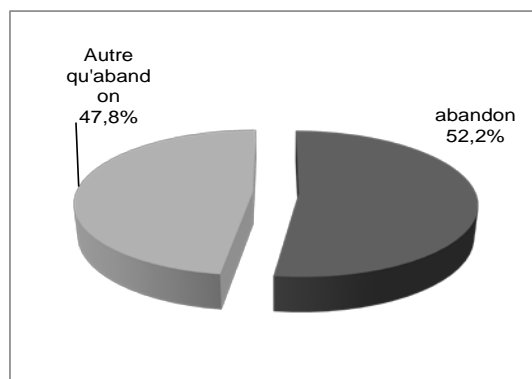
⁹ N= 273 935

concerne la formation relative à l'apprentissage d'une autre langue que le français et l'apprentissage d'un métier.

4.3.3. La fin de participation selon le type de motifs

Les participations interrompues se répartissent à leur tour en deux catégories: les participations interrompues pour motifs d'abandon et celles interrompues pour des motifs autres que l'abandon¹⁰. L'analyse des résultats des participations interrompues, toutes activités confondues, pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2011 (figure 13) laisse voir que les interruptions se répartissent assez également entre celles associées à l'abandon (52,2 % des interruptions) et celles associées à des motifs autres que l'abandon (47,8 % des interruptions).

Figure 13. Résultats de fin de participation-détail des interruptions



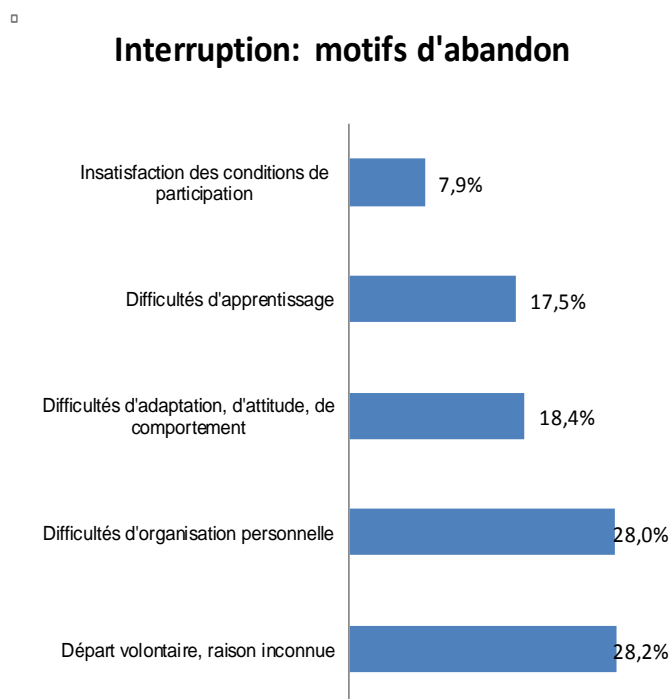
L'examen détaillé des motifs d'interruption de participation permet de constater que les difficultés d'organisation, d'adaptation et d'apprentissage représentent près des deux-tiers des motifs liés à l'abandon (63,9 %) (figure 14). Ainsi, les d'abandons à la MFOR – volet individus relèvent

¹⁰ Parmi les motifs liés à l'abandon on compte une insatisfaction des conditions de participation, des difficultés d'organisation personnelle, des difficultés d'apprentissage, d'adaptation, d'attitude et de comportement ainsi que les départs volontaires ou pour raison inconnue.

Les motifs autres que l'abandon sont un transfert à un autre programme, un retour aux études ou la poursuite des études, les problèmes de santé, une participation non débutée, l'obtention d'un emploi, le non-respect des engagements du partenaire, un déménagement, un décès, un accident de travail et les motifs de fin non précisés.

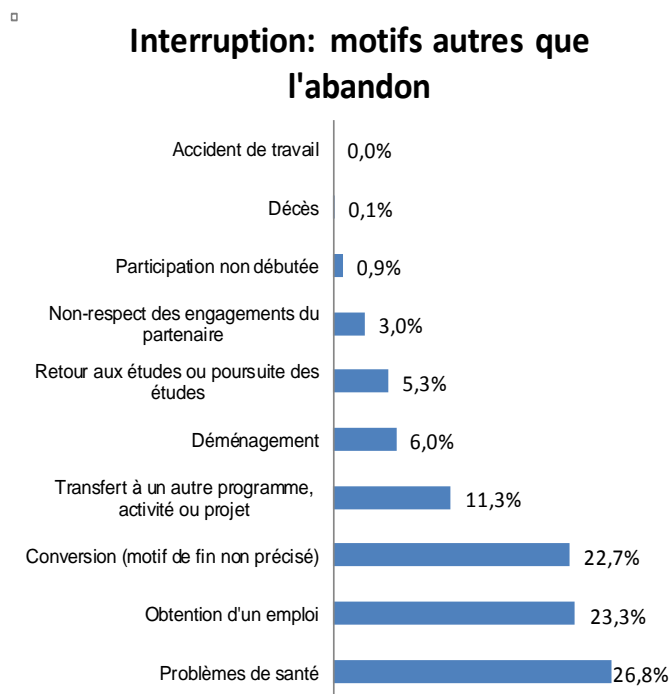
principalement de difficultés personnelles entraînant une « incompatibilité » entre la situation personnelle du participant et les conditions et exigences liées à la formation entreprise.

Figure 14. Interruption des participations : détail des motifs d'abandon



Par ailleurs, plus du quart des interruptions liées à des motifs autres que l'abandon font référence à des problèmes de santé (figure 15). Les autres motifs d'interruption non liés à l'abandon relèvent davantage d'un « changement » de parcours professionnel (retour aux études, transfert à un autre programme ou obtention d'un emploi). Les analyses croisées présentées à la section suivante permettent d'aller un peu plus loin dans la compréhension de ce phénomène.

Figure 15. Interruption des participations : détail des motifs autres que l'abandon



4.4. Les tendances de la participation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement et à l'assistance sociales seulement

Durant la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2011, les données indiquent respectivement 133 358 participations provenant d'individus inscrits à l'assurance-emploi seulement et 68 001 à l'assistance sociale seulement, pour un total de 201 359 participations, soit 70 % du volume total des participations. Puisqu'il s'agit des deux groupes-clientèles majeurs de la MFOR – volet individus, nous avons concentré nos analyses sur les résultats obtenus pour ces deux groupes-clientèles.

4.4.1. Les activités de formation selon les groupes-clientèles

Les figures 16 et 17 montrent qu'il existe des différences entre les deux groupes-clientèles dans la distribution des activités de formation. Pour les participants actifs à l'assurance-emploi seulement, la formation professionnelle secondaire occupe le premier rang des activités avec près 60 % des participations, tandis que la formation technique collégiale et la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique occupent ex-aequo le deuxième rang regroupant chacune plus ou moins 14 % des participations. En bref, 87,8 % des participations des prestataires actifs à l'assurance-emploi seulement ont trait à la formation professionnelle secondaire, à la formation technique collégiale et à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique. Du côté des personnes actives à l'assistance sociale seulement, la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique occupe le premier rang avec 29,4 % des participations, suivie de la formation professionnelle secondaire (24,4 %). Ces deux types d'activité de formation demeurent les plus fréquentés, mais ne représentent que 53,8 % des participations des personnes actives à l'assistance sociale, comparativement à 73,7 % des participations pour les personnes actives à l'assurance-emploi seulement. Le troisième type d'activité de formation le plus important en terme de fréquentations dans le groupe-clientèle des personnes actives à l'assistance sociale seulement a trait à la francisation avec près du quart (23,0 %) du volume des participations, alors qu'elle ne représente que 6,2 % des participations chez les personnes prestataires de l'assurance-emploi seulement.

Figure 16. Répartition des activités de formation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement

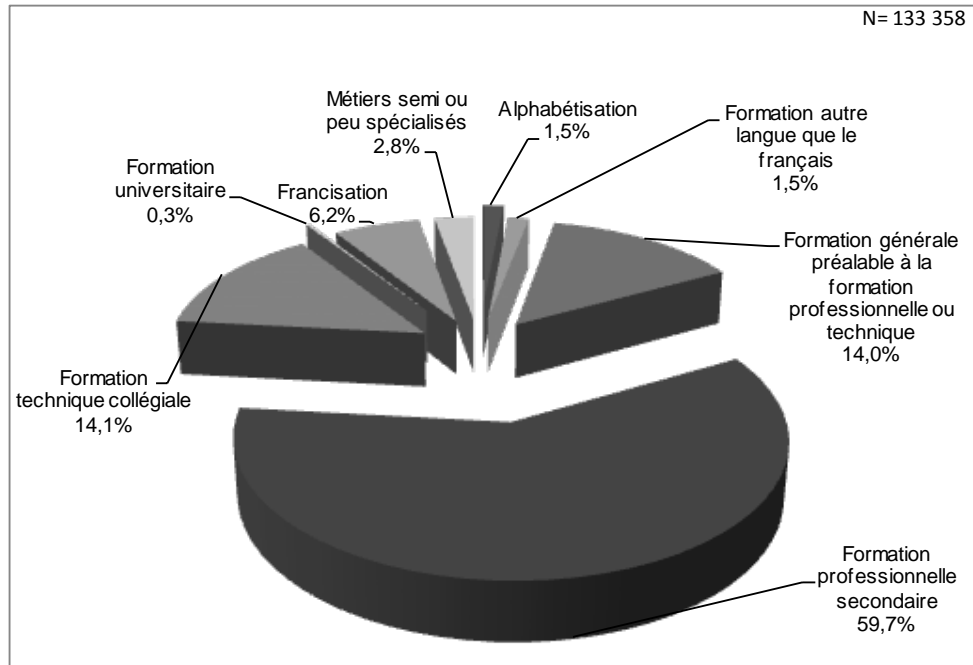
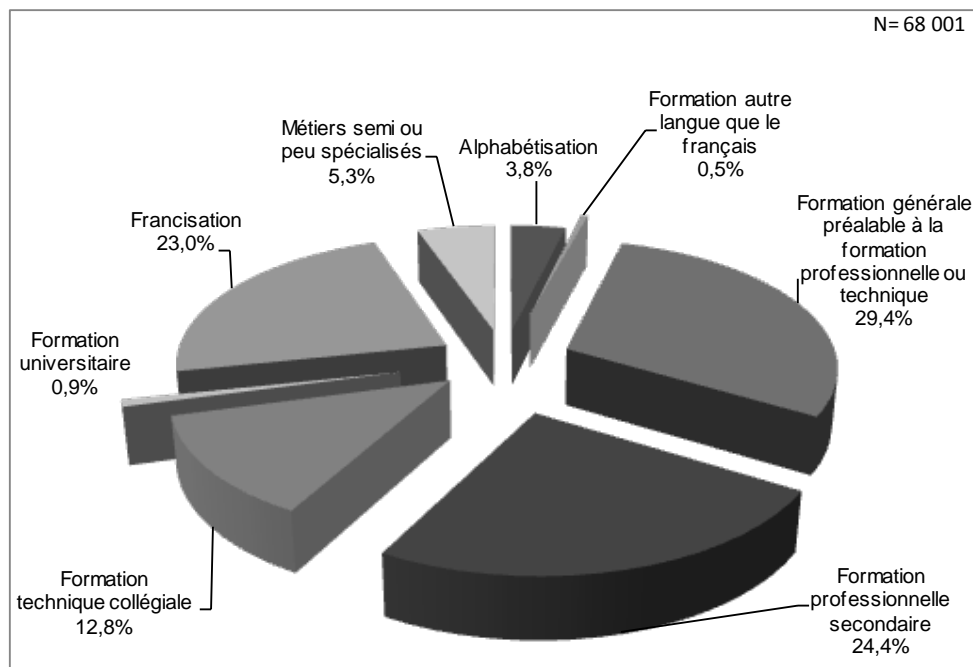


Figure 17. Répartition des activités de formation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement



Lorsqu'on s'attarde aux résultats selon les regroupements de régions (voir annexe 9), on peut constater que la répartition des activités chez les personnes actives à l'assurance-emploi seulement présente quelques différences. Par exemple, la proportion des personnes actives à l'assurance-emploi seulement et inscrites aux activités de formation professionnelle secondaire n'est que d'un peu plus de la moitié (53,6 %) dans les régions du Grand Montréal alors que cette proportion s'élève à plus des deux-tiers (68,8 %) dans les régions ressources. À l'opposé, on observe peu de différence quant à la participation à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique entre les regroupements de régions, la proportion des participations liées à ce type d'activités variant de 12,4 % dans les régions du Grand Montréal à 15,5 % dans les régions centrales.

De même, la proportion des personnes actives à l'assurance-emploi seulement impliquée dans des activités de formation technique collégiale varie peu entre les regroupements de régions, passant de 12,4 % dans les régions ressources à 15,2 % dans les régions centrales. Parmi les activités de formation plus marginales, le plus grand écart se retrouve dans les activités de francisation où les résultats montrent une proportion de 12,5 % des personnes actives à l'assurance-emploi seulement impliquées dans ce type de formation dans le Grand Montréal comparativement à 0,2 % dans les régions ressources.

La répartition des activités de formation poursuivies par les participants actifs à l'assistance sociale seulement selon les regroupements de régions montre que le portrait se distingue notamment dans la proportion des personnes inscrites à des activités de formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique (voir annexe 10). En effet, la proportion y passe du simple au double entre les régions du Grand Montréal avec 24,1 % du volume des participations pour cette clientèle comparativement à 47,4 % dans les régions ressources. Toutefois, la proportion de celles inscrites aux activités de formation professionnelle secondaire varie moins entre les régions, passant de 24,4 % dans les régions du Grand Montréal à 30,6 % dans les régions ressources. Par contre, seulement 5,3 % des participants actifs à l'assistance sociale seulement sont inscrits dans des activités de formation technique collégiale dans les régions ressources, comparativement à 15,4 % dans les régions du Grand Montréal.

4.4.2. Résultats de fin de participation selon les groupes-clientèles

Si on observe des différences quant à la répartition des activités de formation poursuivies dans les deux groupes-clientèles, cette tendance s'observe également dans les résultats de fin de participation. Ainsi, la comparaison des résultats présentés aux figures 18 et 19 permet de constater les ressemblances et les différences dans la répartition des résultats de fin de participation entre les deux groupes. Durant la période d'observation, plus du trois quart (77,9 %) des participations des personnes actives à l'assurance-emploi seulement sont complétées, toutes activités confondues, alors qu'elles le sont dans une proportion de 52,0 % pour les personnes actives à l'assistance sociale seulement. En terme concret, une participation sur deux chez les personnes actives à l'assistance sociale seulement ne sera pas complétée comparativement à un peu plus d'une participation sur cinq chez les personnes actives à l'assurance-emploi seulement, toutes activités confondues.

Figure 18. Répartition des fins de participation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement

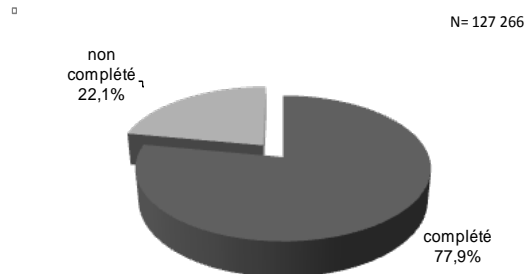
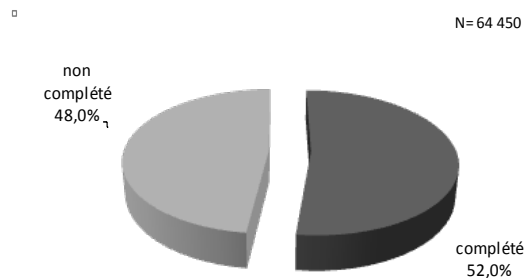


Figure 19. Répartition des fins de participation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement



Les motifs sous-jacents aux participations non complétées ont été examinés en distinguant selon qu'ils correspondent à un abandon ou à une interruption pour un motif autre que l'abandon (voir figures 20 et 21). Chez les individus actifs à l'assurance-emploi seulement, 54,2 % des participations non complétées ont été interrompues pour un motif non lié à l'abandon (ex : obtention d'un emploi, problèmes de santé, etc.) tandis que ce taux se situe à 42,0 % chez les individus actifs à l'assistance sociale seulement. Chez ces derniers, une plus grande proportion des participations non complétées résulte d'un abandon (ex : difficultés d'apprentissage, départ volontaire, raison inconnue, etc.) avec 58,0 % d'abandon pour ce groupe-clientèle comparativement à 45,8 % chez les individus inscrits à l'assurance-emploi seulement.

Figure 20. Répartition des interruptions de participation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement

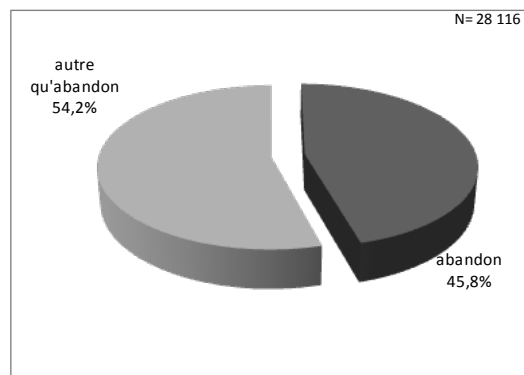
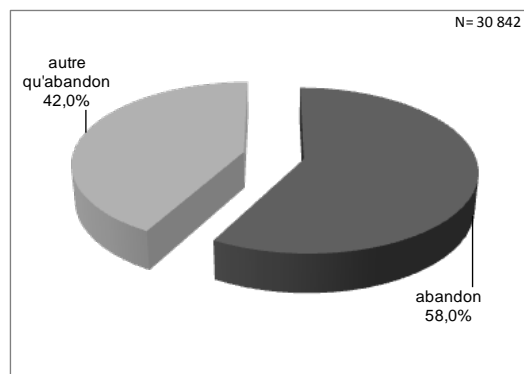


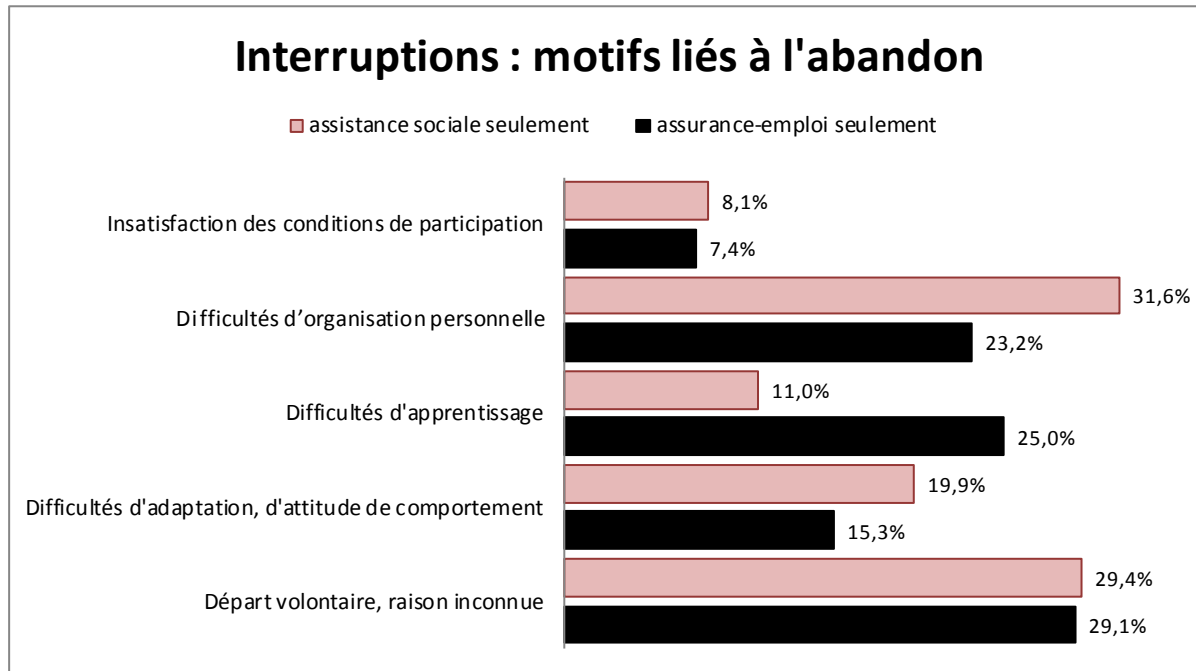
Figure 21. Répartition des interruptions de participation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement



Il a été vu précédemment que dans la population générale, 63,9 % des motifs d'abandon étaient liés à des difficultés d'organisation personnelle, d'adaptation ou d'apprentissage chez les participants, alors que les motifs autres que l'abandon réfèrent davantage à un changement de parcours professionnel (voir figures 14 et 15). L'analyse comparative des données à ce chapitre pour les individus actifs à l'assurance-emploi et ceux actifs à l'assistance sociale montre que cette tendance est similaire au portrait général avec des taux de 62,5 % et de 63,5 % des abandons liés à des difficultés personnelles dans les deux groupes-clientèles.

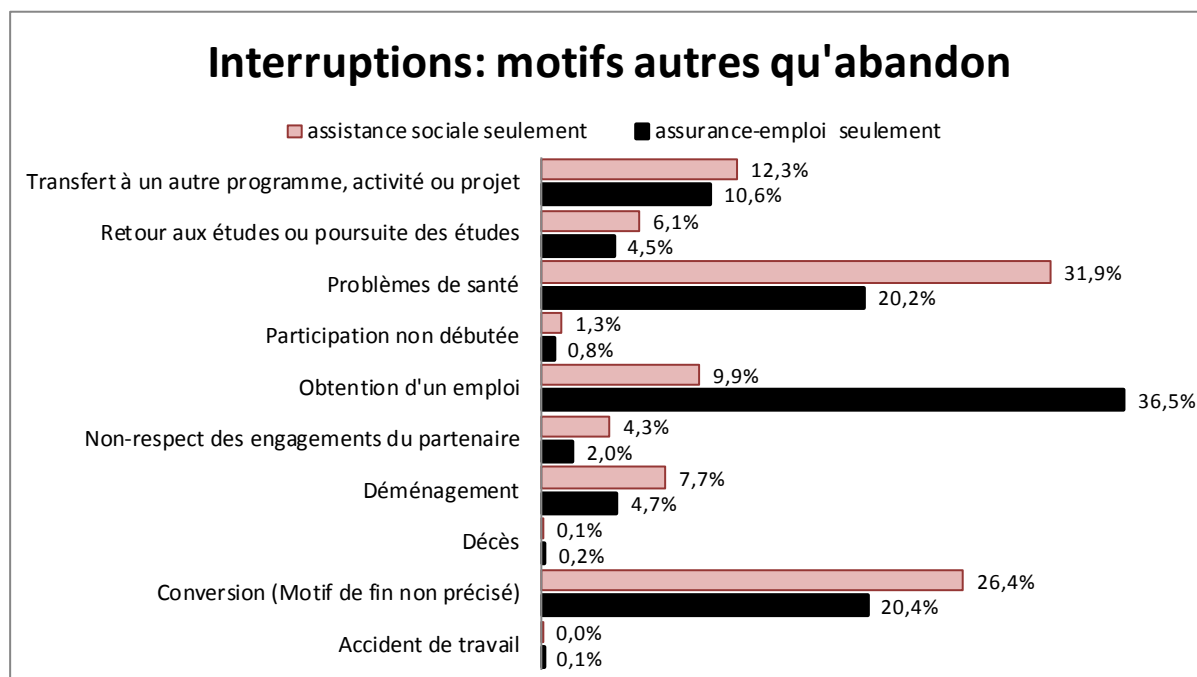
Par ailleurs, si la « durée de participation atteinte » (complétion) vient au premier rang des motifs de fin de participation dans les deux groupes, la comparaison des interruptions pour des motifs d'abandon permet de constater qu'il existe des ressemblances et des différences entre les deux groupes, comme illustré à la figure 22. En effet, dans les deux groupes, le départ volontaire pour raison inconnue occupe plus ou moins 29 % des motifs d'abandon. Il s'agit du premier motif d'abandon pour les personnes actives à l'assurance-emploi seulement tandis qu'il vient au second rang pour les personnes actives à l'assistance sociale seulement. Parallèlement, les proportions des abandons en raison de difficultés d'adaptation, d'attitude et de comportement sont relativement semblables dans les deux groupes; se situant au 3^e rang des motifs d'abandon chez les personnes inscrites à l'assistance sociale seulement et au 4^e rang des motifs d'abandon de ceux inscrits à l'assurance-emploi seulement. L'abandon en raison d'insatisfaction des conditions de participation, pour sa part, vient au dernier rang des motifs d'abandon dans les deux groupes avec respectivement 7,4 % et 8,1 % pour les personnes actives à l'assurance-emploi seulement et à l'assistance sociale seulement. Par contre, la proportion des personnes qui abandonnent en raison de difficultés d'apprentissage est plus élevée chez les personnes actives à l'assurance-emploi seulement (25,0 %), représentant la 2^e cause d'abandon de participation dans ce groupe, alors qu'elle arrive au 4^e rang des motifs d'abandon chez les personnes actives à l'assistance sociale seulement (11,0 %). De même, les abandons en raison de difficultés d'organisation personnelle se situent au premier rang des motifs d'abandon pour les personnes actives à l'assistance sociale seulement avec près de 32 % des abandons, alors qu'ils n'apparaissent qu'au 3^e rang des motifs d'abandon pour les personnes actives à l'assurance-emploi seulement avec 23,2 %.

Figure 22. Interruption de participation : détail des motifs liés à l'abandon selon le statut du soutien public du revenu



La comparaison des motifs de fin de participation non reliés à l'abandon révèle davantage de différences entre les deux groupes (figure 23). La plus importante différence fait référence à l'interruption en raison de l'obtention d'un emploi. Ce motif d'interruption compte pour 36,5 % des interruptions non liées à l'abandon et vient au premier rang des motifs d'interruption autres que l'abandon pour les personnes actives à l'assurance-emploi seulement alors qu'il compte pour moins de 10 % pour les personnes actives à l'assistance sociale seulement. Inversement, les problèmes de santé viennent au premier rang des motifs d'interruption non liés à l'abandon pour les participants actifs à l'assistance sociale seulement (31,9 %) alors qu'ils ne se situent qu'au quatrième rang pour les participants actifs à l'assurance-emploi seulement (20,2 %). Quant à la catégorie « Conversion (motif de fin non précisé) », elle arrive au second rang des motifs d'interruption non liés à l'abandon dans les deux groupes (20,4 % et 26,4 %). Enfin, mis à part le motif « transfert à un autre programme, activité ou projet », les autres motifs d'interruption de cette catégorie occupent une place marginale avec moins de 10 % des motifs d'interruption pour les deux groupes-clientèles.

Figure 23. Interruption-détail des autres motifs que l'abandon selon le statut de soutien public du revenu

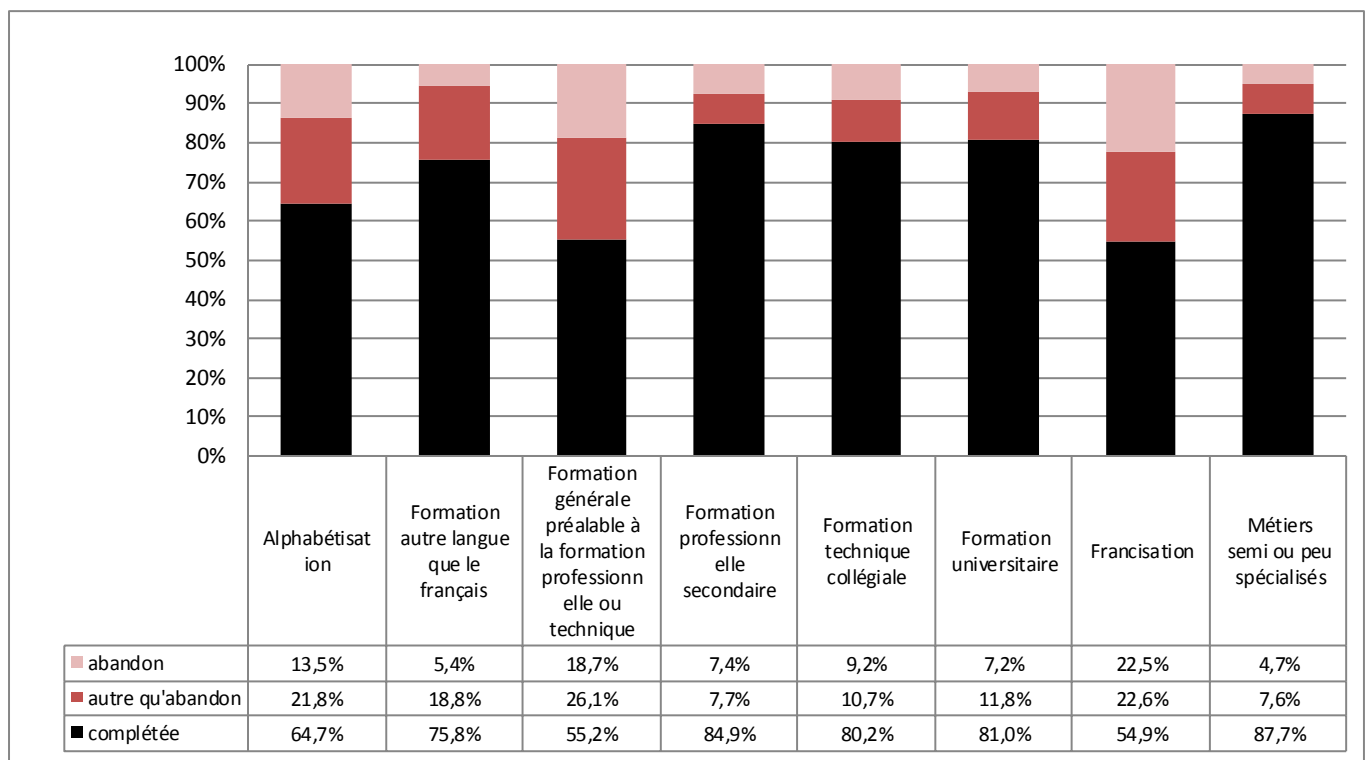


4.4.3. Les résultats de fin de participation selon les activités de formation et selon les groupe-clientèles

Les données illustrées aux figures suivantes montrent des tendances encore plus marquées entre les deux groupes en regard de la fin de participation selon le type d'activités de formation. Ainsi, les données à la figure 24 montrent que les deux activités de formation qui regroupent le plus d'individus ayant un statut actif à l'assurance-emploi seulement, soit la formation professionnelle secondaire et la formation technique collégiale, affichent des taux de complétion supérieurs à ceux obtenus pour l'ensemble des clientèles. Ainsi, chez les participants actifs à l'assurance-emploi, 84,9 % des activités de formation professionnelle secondaire sont complétées (comparativement à 73,7 % pour l'ensemble des clientèles inscrites à ce type de formation) et 80,2 % des activités de formation technique collégiale sont complétées (comparativement à 72,4 % pour l'ensemble des clientèles inscrites à ce type de formation). Par ailleurs, le troisième type de formation en terme de volume de participation pour les personnes actives à l'assurance-emploi, soit la formation générale préalable à la formation professionnelle ou

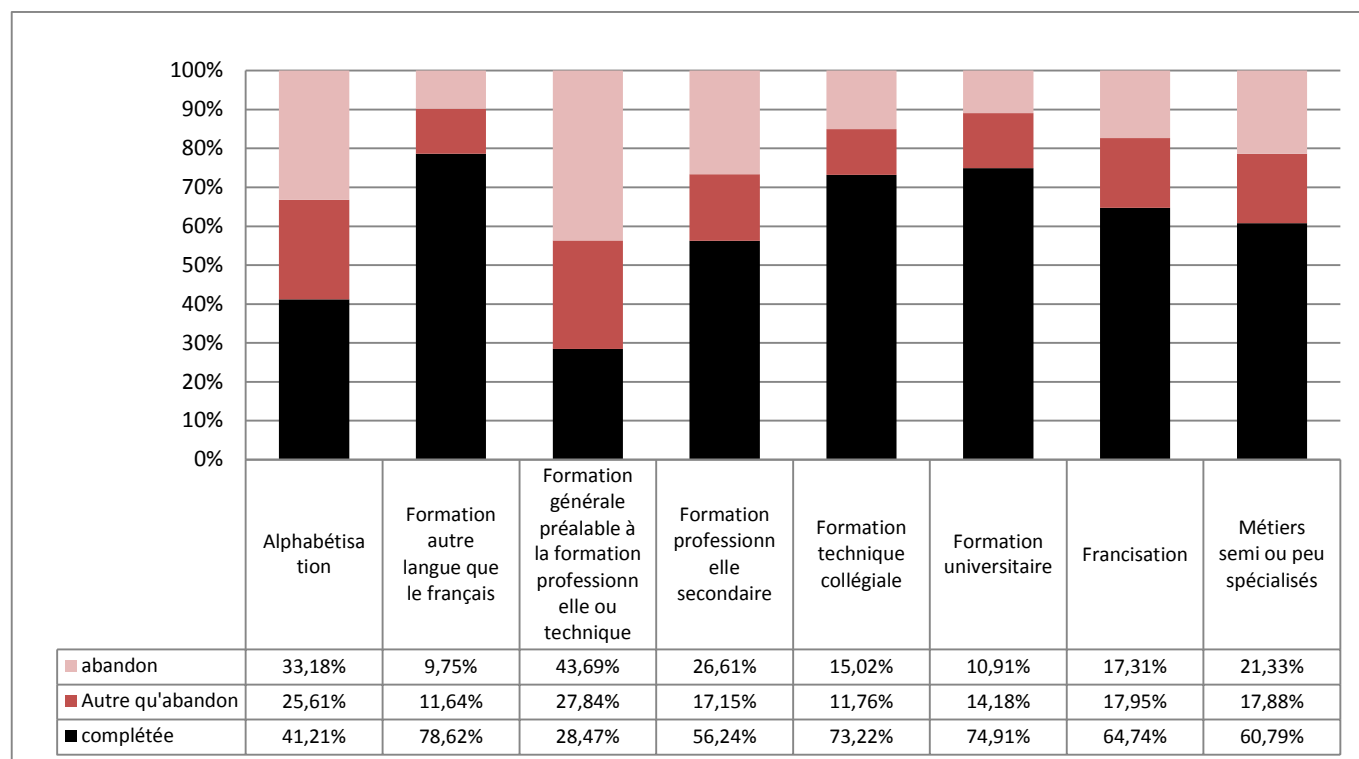
technique, affiche un taux de complétion de 55,2 %, nettement en deçà des taux de complétion dans les deux autres types de formation, bien que ce taux demeure supérieur à la moyenne provinciale de 40,1 % de participations complétées dans la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique.

Figure 24. Résultats de fin de participation selon l'activité de formation chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement



Cette tendance est encore plus marquée pour les individus actifs à l'assistance sociale seulement (figure 26). Dans ce groupe-clientèle, entre 2005 et 2011, moins d'une participation sur trois à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique est complétée (28,5 %). En fait, 71,5 % des participations sont interrompues, ce qui représente un taux d'interruption significatif. Plus précisément, le taux d'interruption lié à l'abandon dans les activités de formation générale s'élève à 43,7 % chez les individus actifs à l'assistance sociale seulement alors qu'il n'est que de 18,7 % chez les individus actifs à l'assurance-emploi seulement.

Figure 25. Résultats de fin de participation selon l'activité de formation chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement



La prise en compte des taux d'interruption (abandon et autre qu'abandon) en regard du nombre d'inscriptions aux différents types de formation chez les deux groupes clientèles met en lumière certaines caractéristiques de la participation. Ainsi, s'il ressort que les participants actifs à l'assurance-emploi seulement interrompent globalement moins leur participation aux différentes activités de formation que les participants à l'assistance sociale, ces activités de formation n'ont pas la même importance en termes de volume de participation dans les deux groupes-clientèles. Ainsi, les participants actifs à l'assurance-emploi affichent un taux de complétion presque similaire dans les activités liées à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et celles liées à la francisation, mais on compte beaucoup moins de participations dans ce dernier type d'activité de formation. Comme mentionné précédemment, le groupe des participants actifs à l'assistance sociale seulement affiche pour sa part un taux d'interruption très élevé dans les activités de formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et ce type de formation occupe également la première place en termes de volume de participation.

Parallèlement, on compte un nombre important de participants actifs à l'assurance-emploi seulement inscrits dans des activités de formation professionnelle secondaire, et le taux d'interruption (abandon et motifs autres que abandon) y est nettement moins élevé que dans le groupe des individus actifs à l'assistance sociale seulement.

5. ANALYSE DES RÉSULTATS

Chaque année, la MFOR-volet individus enregistre en moyenne 50 000 nouvelles participations à un coût moyen variant entre 8 000\$ et 10 000\$. En 2009-2010, 79 114 personnes ont généré 90 081 participations à la MFOR pour un coût total de 443 990 000 \$.

Au moment de débiter leur première participation, le profil des participants est caractérisé par une proportion légèrement plus élevée d'hommes que de femmes. Près des deux tiers des participants ont entre 20 et 39 ans et près de 60 % ont une scolarité de secondaire V ou moins. Au cours de la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2011, plus de la moitié des personnes inscrites à la MFOR-volet individus sont des prestataires actifs du régime d'assurance-emploi seulement ou sont admissibles au régime d'assurance-emploi seulement tout au long de leur participation (50,5 %) tandis que 10,8 % des participants ont des statuts mixtes combinant le statut de participant actif à l'assurance emploi *et* actif à l'assistance sociale ou encore de participant actif à l'assistance sociale *et* admissible à l'assurance emploi. Enfin, un peu plus de 20 % des participants sont actifs à l'assistance sociale seulement tandis que 6,3 % des participants sont sans soutien public du revenu.

Les analyses effectuées concernant le portrait de la participation indiquent que les activités ne débouchent pas toujours sur le résultat escompté : lorsqu'on examine les taux d'interruption obtenus au fil des années pour les différentes mesures actives d'Emploi-Québec, on note un seuil moyen de 34 % d'interruption. Mais les différentes activités mènent à différents résultats : certaines semblent obtenir un certain succès alors que d'autres sont plus problématiques en terme d'interruption.

Parmi les activités que l'on pourrait qualifier de succès en termes de complétion (les formations que les participants complètent), mentionnons la formation professionnelle secondaire, dont le taux d'interruption n'est que de 21,2 %. Soulignons également les réussites associées aux activités de formation technique collégiale pour lesquelles on observe un taux d'interruption relativement faible (21,7 %). Deux activités de formation apparaissent plus problématiques : la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique et les programmes de francisation et d'alphabétisation. Pour la première, on note un taux d'interruption atteignant plus de 60 % dans les régions ressources et plus de 70 % chez les personnes actives à l'assistance sociale seulement. Bien que surtout répandues dans les régions du Grand Montréal, les activités de francisation et d'alphabétisation sont également problématiques en terme d'interruption.

Ces premiers résultats descriptifs font ressortir par ailleurs les clientèles plus touchées par l'interruption, à savoir : les jeunes de moins de 25 ans, les personnes moins scolarisées et les personnes actives à l'assistance sociale. Ces résultats ne permettent pas d'expliquer le phénomène d'interruption, mais ils soulèvent un certain nombre de questions importantes :

1. Quelles sont les caractéristiques des personnes qui interrompent leurs activités?

Bien que les résultats permettent d'identifier les caractéristiques des clientèles qui interrompent davantage, elles demeurent imprécises pour identifier spécifiquement les participants pour chaque activité et le profil des personnes qui interrompent.

2. Est-ce que l'interruption représente un échec ou une transition vers une activité mieux adaptée?

- a. Sur quels critères peut-on juger si une interruption est un échec ou une transition?
- b. Dans quelles situations l'interruption est-elle vécue comme un échec?
- c. Pour quels profils de clientèle l'interruption est-elle un échec ou une transition?

À titre d'exemple, prenons la participation à la formation générale préalable à la formation professionnelle ou technique, lorsqu'elle permet à un individu d'acquérir quelques crédits et de développer quelques capacités conceptuelles, elle peut être considérée comme un succès bien que la personne ait interrompu sa participation avant d'avoir complété l'ensemble de ses préalables à une formation professionnelle ou technique.

3. Quels sont les coûts financiers et humains des interruptions pour l'individu, pour Emploi-Québec et pour la société?

Au niveau des individus, cela représente temps et efforts. Dans certains cas, référer des clients vulnérables qui ne pourront obtenir un succès c'est-à-dire qu'ils ne pourront compléter leur participation, signifie une mise en échec et cela se répercute sur leur mobilisation à participer à d'autres mesures et à s'intégrer sur le marché du travail. Dans les cas où une formation incomplète n'ajoute rien dans le parcours professionnel de l'individu, les coûts sont élevés pour Emploi-Québec.

4. Quels sont les facteurs explicatifs des interruptions? Est-ce que la clientèle visée est la bonne? Est-ce que les objectifs poursuivis sont réalistes? Est-ce que la pédagogie utilisée est adaptée aux clientèles? Est-ce que l'accompagnement est adéquat et suffisant?

Enfin, il serait intéressant également de mieux définir ce que constitue une formation « réussie ». Au-delà de la participation complétée, si la formation n'amène pas un changement positif dans la situation professionnelle de la personne, le succès de la formation est bien relatif. Également, il nous apparaît pertinent de mieux connaître les caractéristiques des participants qui ont complété leur formation. Les données que nous recueillerons auprès des différents acteurs impliqués dans la livraison de la mesure dans le cadre du second volet de l'étude nous permettront d'aborder ces questions.

CONCLUSION

La MFOR-volet individus représente l'une des principales mesures de la politique publique de l'emploi au Québec. Elle fait principalement appel, dans son application et dans sa mise en œuvre, à des partenaires du milieu de l'éducation ainsi qu'à des acteurs des milieux privés et communautaires. En s'appuyant ainsi sur le recours à d'autres instances gouvernementales (ex : celles associées aux réseaux de l'éducation et des services publics de l'emploi) et associatives (ex : les organisations œuvrant dans les secteurs de l'employabilité et de la formation), la politique publique de l'emploi s'inscrit directement dans le modèle dit de gouvernance en opposition au modèle traditionnel des politiques gouvernementales (Mercier et Domingue, 2012). Les connaissances dégagées dans ce premier volet de la recherche témoignent des enjeux propres au modèle de la gouvernance, notamment ceux liés aux coûts de transaction, à la production et au partage des connaissances.

Par exemple, si le MESS peut s'appuyer sur le dynamisme des différents partenaires interpellés dans la livraison de la mesure MFOR-volet individus, ceci implique des coûts de transaction importants (recherche et sélection des partenaires dans les différents milieux, négociation sur les modalités des partenariats engagés, partage du pouvoir décisionnel avec d'autres instances relativement aux modalités d'application des instruments de la mesure, etc.) et complique l'évaluation de l'efficacité de la mesure, au-delà des données sur la participation.

De même, parce qu'elles se déploient grâce à l'action de plusieurs partenaires qui « font » la politique, les politiques de gouvernance sont caractérisées par l'inégalité des connaissances que possèdent et que partagent les acteurs impliqués. Dans le cas de la mesure MFOR-volet individus, le Ministère ne possède pas l'ensemble des connaissances sur le phénomène de l'insertion en emploi, sur les enjeux associés à la formation des adultes et sur les processus et les résultats obtenus sur le terrain dans les activités de formation. Ces savoirs sont diffus, produits et véhiculés aux seins d'organisations diversifiées et porteuses d'intérêts spécifiques (MESS, les réseaux des services d'éducation des adultes et de l'emploi, les entreprises et les associations spécialisées dans les domaines de la formation et de l'employabilité, les universités, les centres de recherche, etc.). En somme, les pouvoirs publics ne détiennent pas l'ensemble des connaissances du champ d'application de la politique et ces connaissances sont inégalement partagées en plus d'évoluer constamment.

Le second volet de l'étude, centré cette fois sur les discours et les pratiques des acteurs directement impliqués dans la livraison des services de formation, de suivi et d'accompagnement des participants pourra permettre d'approfondir notre connaissance des enjeux associés à la livraison de la MFOR-volet individus et, partant, notre compréhension de l'application de la politique publique de l'emploi.

RÉFÉRENCES

- Alternatives Économiques (2007). Les acteurs de l'insertion. Dans *L'insertion au service de l'emploi, Hors-Série pratique n. 30*, (pp. 20-62). Paris : Alternatives Économiques et Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.
- Boismenu G., & Noël, A. (1995). La restructuration de la protection sociale en Amérique du Nord et en Europe. *Cahiers de recherche sociologique*, 24, 49-85.
- De Foucault, J.-B., & Thévenot, L. (1995). Évolution des politiques sociales et transformation de l'action publique. Dans *Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs*, 34, (pp. 319-349). Paris : Centre d'études de l'emploi.
- Dhang, A.-T., Outin, J.-C., & Zajdela, H. (2006). *Travailler pour être intégré? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*, Paris : CNRS.
- Dufour, P., Boismenu, G., & Noël, A. (2003). *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans-emploi en Europe et en Amérique du Nord*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Greenberg, D., Deitch, V. & G. Hamilton (2009) *Welfare to work program. Benefits and costs. A synthesis of research*. New- York: Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC).
- Herd, D. (2006). *What Next in Welfare Reform? A Preliminary Review of Promising Programs and Practices*. Toronto: Toronto Social Services.
- Mercier, J. & Domingue, J. (2012) *Le concept de gouvernance*, Conférence, Midis de science politique – Série analyse, Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP), Université Laval (15 mars 2012).
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (2007). *Rapport Annuel de gestion 2006-2007*. Québec : Direction des communications.

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (2002). *L'évaluation de l'interruption avant terme de la participation dans le contexte des mesures actives d'emploi*. Québec : Direction générale des politiques.
- Morel, S. (2002). *The Insertion Model or the Workfare Model? The transformation of Social Assistance within Quebec and Canada*. [Online publication, Status of Women Canada] Retrieved August, 5, 2006 from <http://www.cfc-swc.gc.ca>.
- Peck, J. (2001). *Workfare States*. London: Guilford Press.
- Pierson, P. (1994). *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Provencher, Y. & Richard, M.-C. (2011). Public Employment Policy Professionals in Industrialized Countries Different Contexts and Similar Practices. *Canadian Review of Social Policy* 63-64, Sous Presse.
- Provencher, Y. (2008). Kept away from getting out of welfare. Experiences of social Assistance Recipients in New-Brunswick. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 25(1), 55-70.
- Provencher, Y. (2007). Aide sociale au Nouveau-Brunswick : le discours des personnes assistées sociales au sujet de leurs rapports avec les gestionnaires de cas. *Canadian Review of Social Policy / Revue canadienne de politique sociale*, 59, 56-75.
- Provencher, Y. & Bourassa, C. (2005). "If welfare owns you, you can't do nothing." *La vie à l'aide sociale au Nouveau-Brunswick*, Laboratoire de recherche-action, École de travail social, Université de Moncton.
- Quivy, R. & Van Campendhout, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales, 3e édition*. Paris : Dunod.
- Scott, J.D. & Rowe, M.P. (2000). *Pre-employment: A review of Models & directions*. Newfoundland & Labrador: The Community Services Council.

- Ulysse, P.-J. & Lesemann, F. (2004). *Citoyenneté et pauvreté : politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*. Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec.
- United States General Accounting Office (GAO) (1999). *Welfare reform. Assessing the Effectiveness of Various Welfare-to-Work Approaches*. Report to Congressional Committees. Washington, DC: Health, Education, and Human Services Div.
- Villeneuve P. (2000). Removing Work Disincentives While Reducing Poverty: Early Results From the Self-Sufficiency Project. *Canadian Review of Social Policy*, 45-46, 175-198.
- Zeitlin, J. & Trubek, D. (2003). *Governing Work and Welfare in a New Economy. European and American Experiments*. New York : Oxford University Press.

ANNEXES

Annexe 1. Regroupement des régions administratives selon les regroupements de régions

RÉGIONS RESSOURCES

- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Mauricie
- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

RÉGIONS CENTRALES

- Capitale-Nationale
- Estrie
- Outaouais
- Chaudière-Appalaches
- Centre-du-Québec

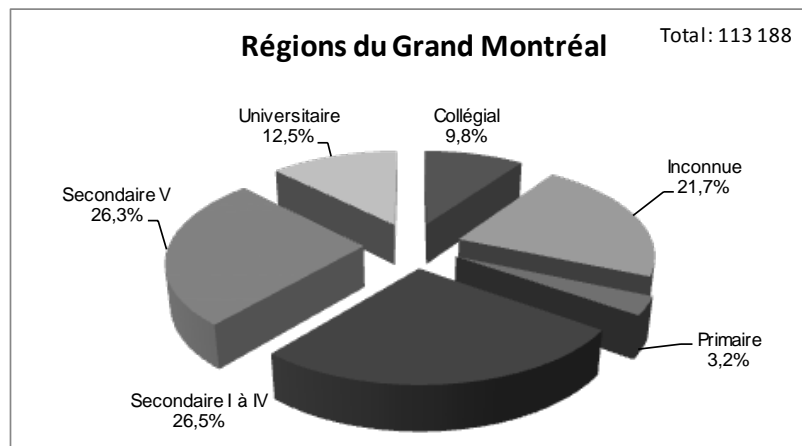
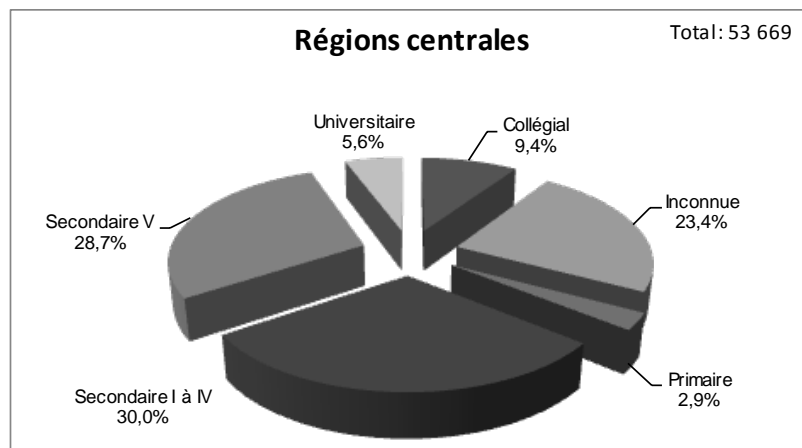
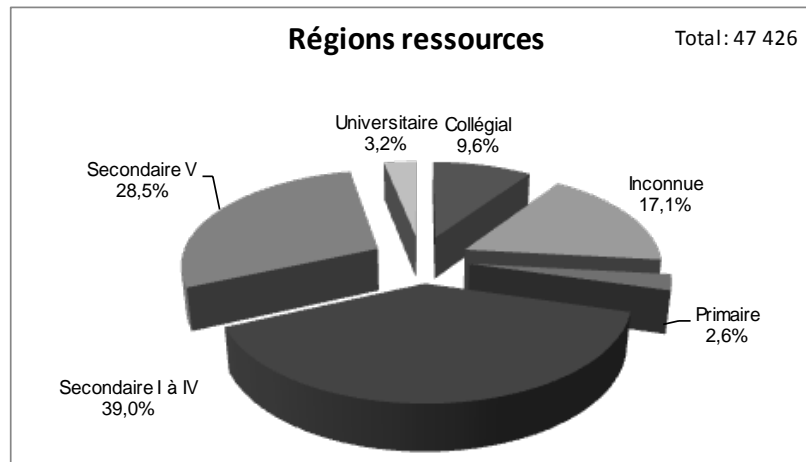
RÉGIONS DU GRAND MONTRÉAL

- Montréal
- Laval
- Lanaudière
- Laurentides
- Montérégie

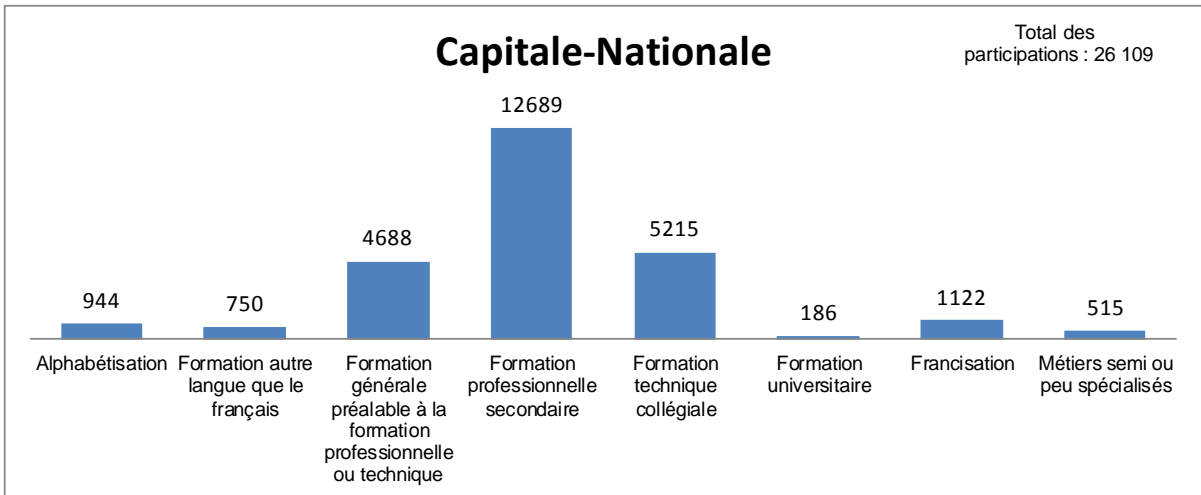
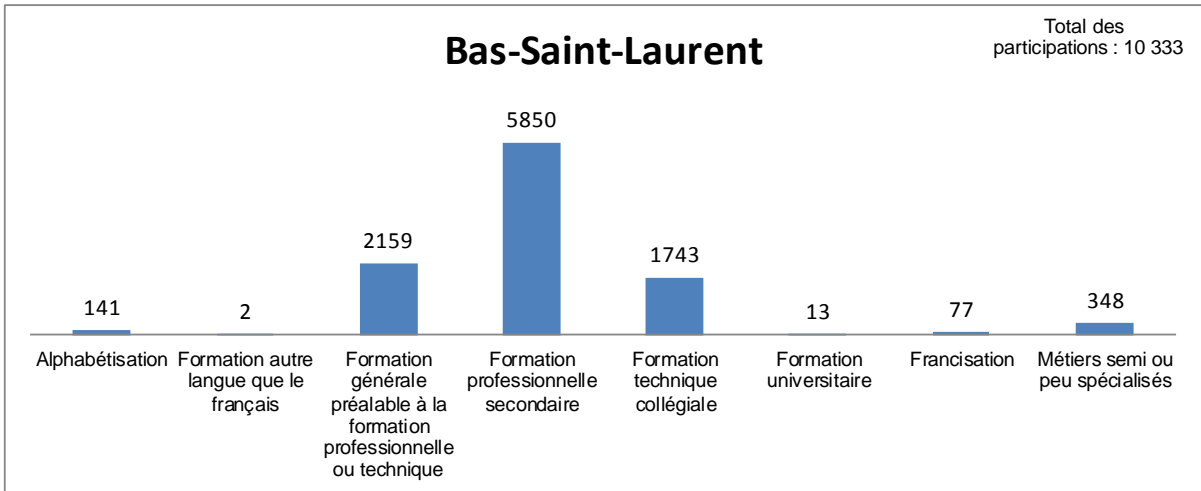
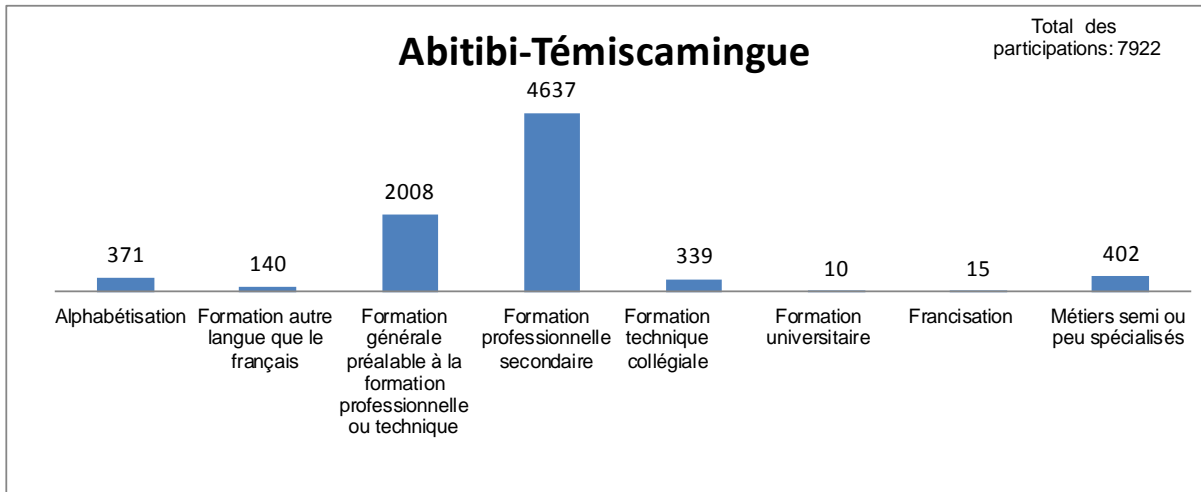
Annexe 2. Caractéristiques sociodémographiques des participants selon les regroupements de régions

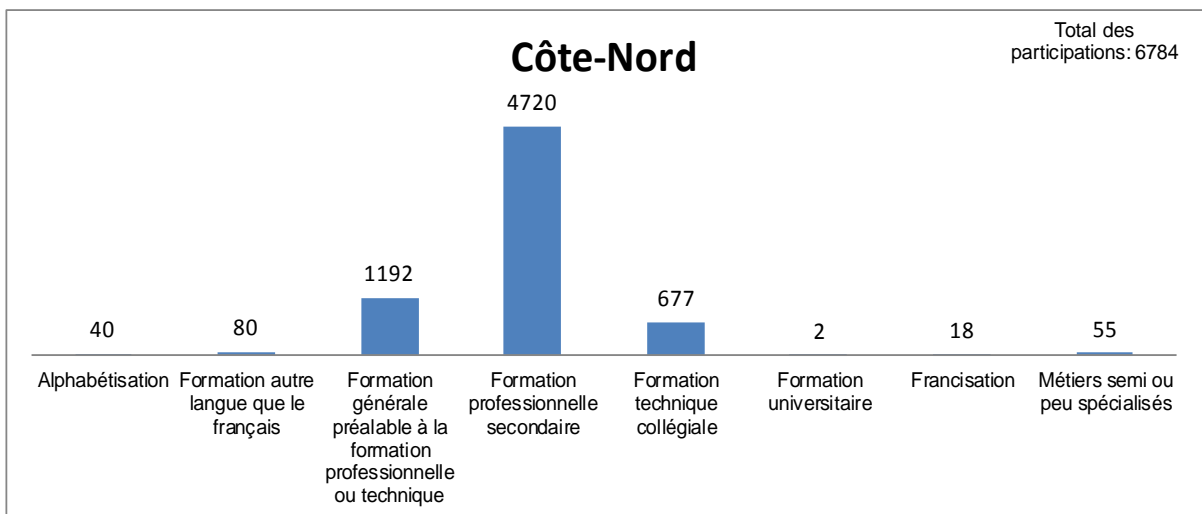
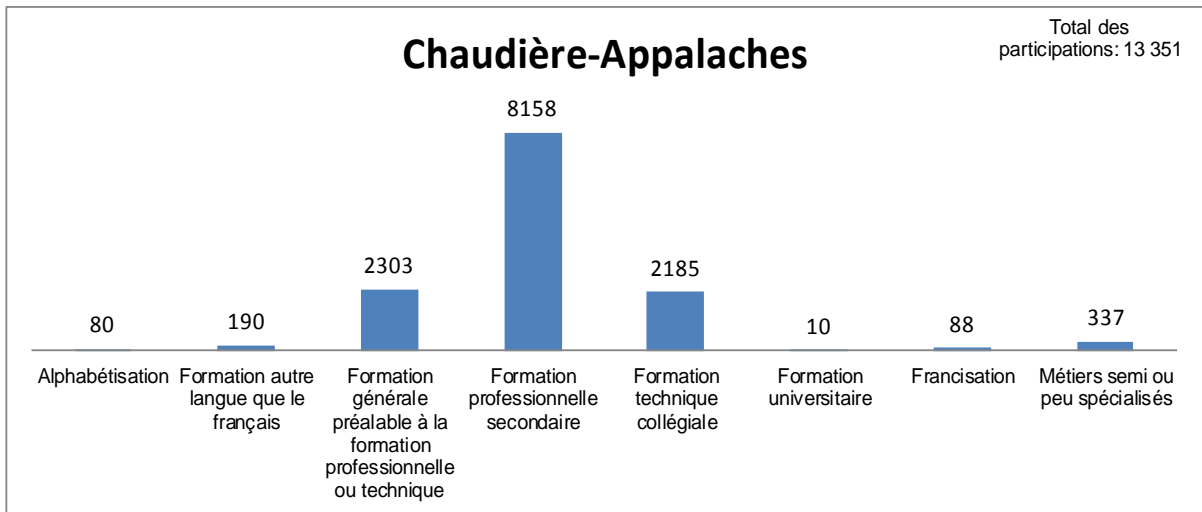
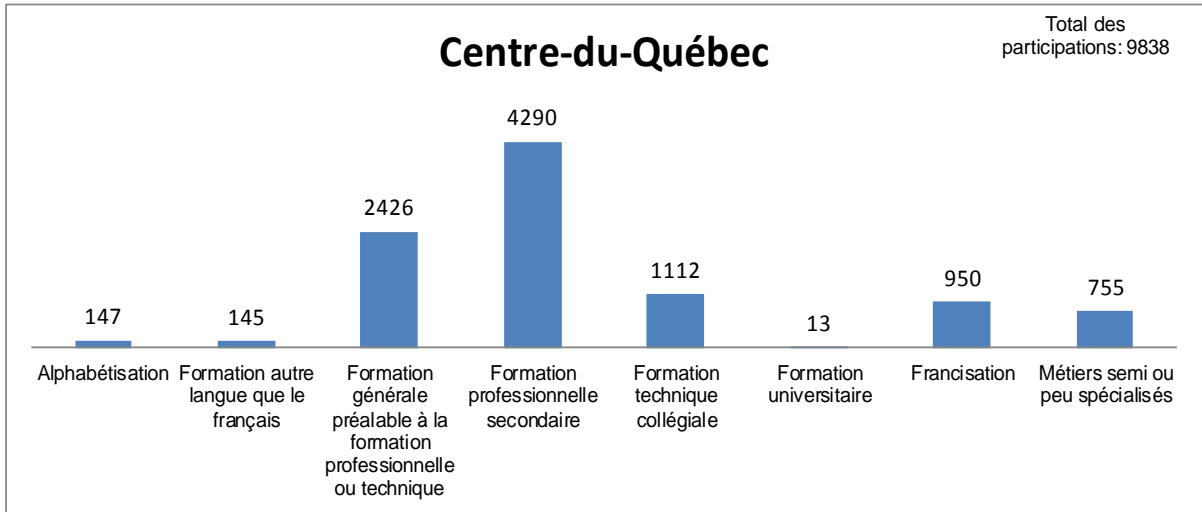
	Régions ressources		Régions centrales		Régions du Grand Montréal	
	N= 47 426	%	N= 53 669	%	N= 113 188	%
Femmes	19 106	47,4	25 418	47,4	58 446	51,6
Hommes	28 320	52,6	28 251	52,6	54 742	48,4
Total	47 426	100,0	53 669	100,0	113 188	100,0
de 0 à 19 ans	3 171	6,7	2 839	5,3	4 674	4,1
de 20 à 29 ans	18 847	39,7	19 772	36,8	38 191	33,7
de 30 à 39 ans	10 480	22,1	13 477	25,1	34 082	30,1
de 40 à 49 ans	9 543	20,1	11 178	20,8	24 598	21,7
50 ans et plus	5 385	11,30	6 403	11,9	11 643	10,3
Total	47 426	100,0	53 669	100,0	113 188	100,0
Anglais	1 105	2,3	1 868	3,5	16 328	14,4
Français	46 321	97,7	51 801	96,5	96 860	85,6
Total	47 426	100,0	53 669	100,0	113 188	100,0
Né au Canada	44 030	92,8	41 888	78,0	66 474	58,7
Inconnu	2 974	6,3	10 146	18,9	32 480	28,7
Citoyenneté canadienne acquise	308	0,7	1 134	2,1	8 940	7,9
Résident permanent	48	0,1	317	0,6	4 183	3,7
Revendicateur du statut de réf	29	0,1	108	0,2	714	0,6
Ressortissant étranger	37	0,1	76	0,1	397	0,4
Total	47 426	100,0	53 669	100,0	113 188	100,0

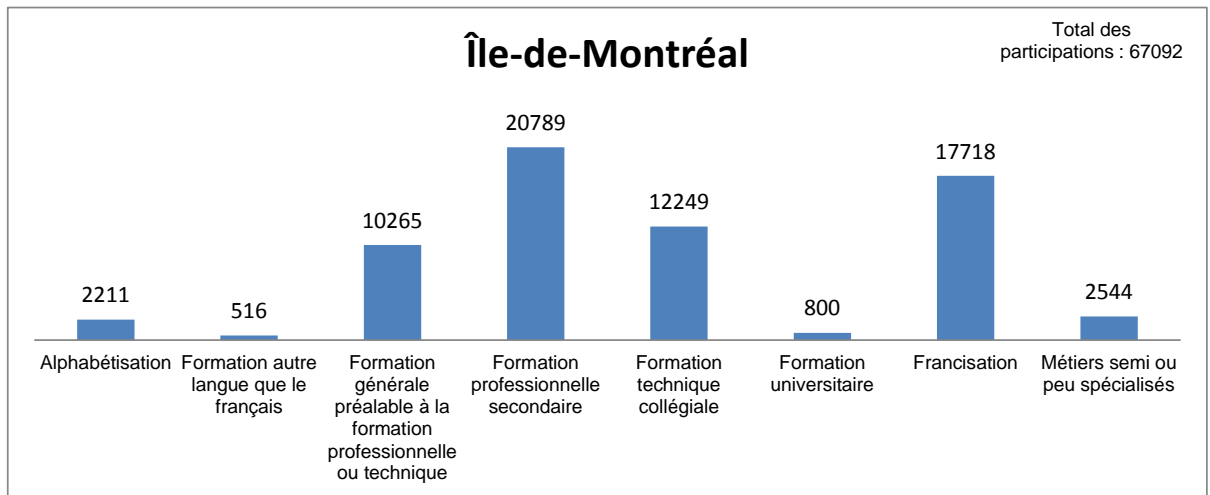
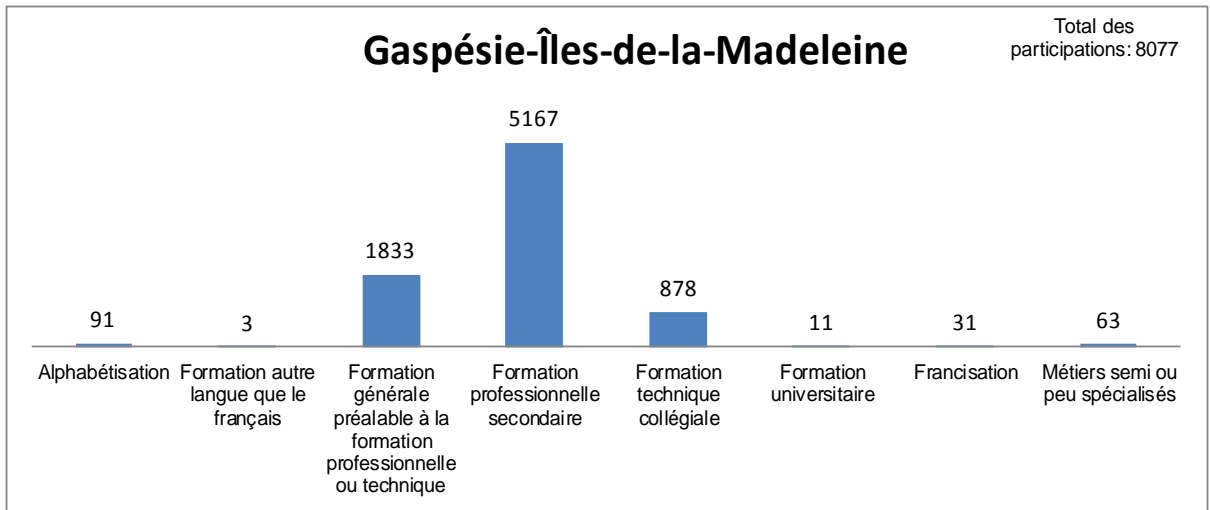
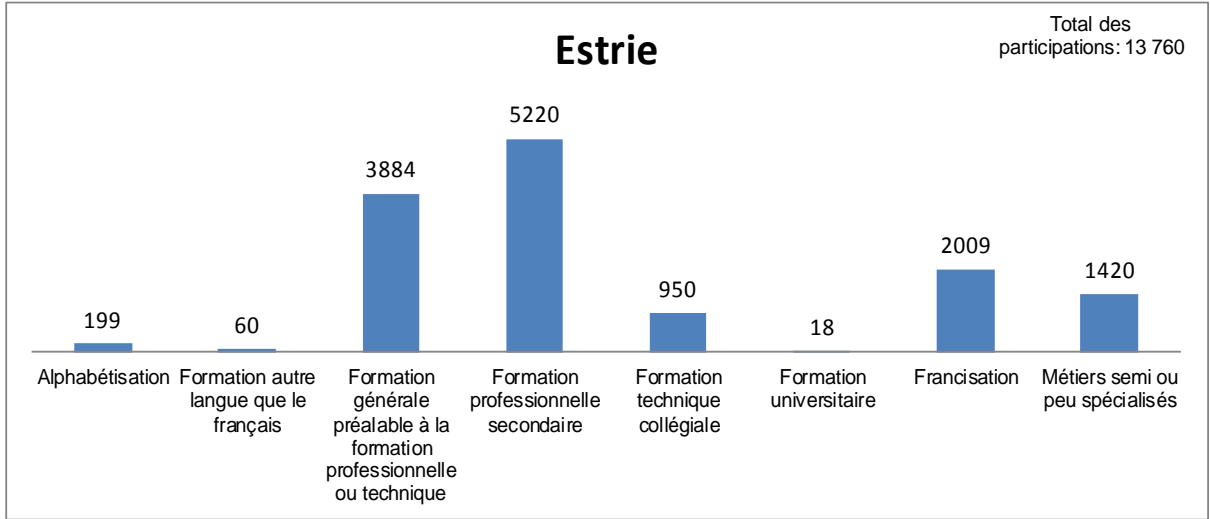
Annexe 3. Répartition des participants selon le niveau de scolarité et les regroupements de régions

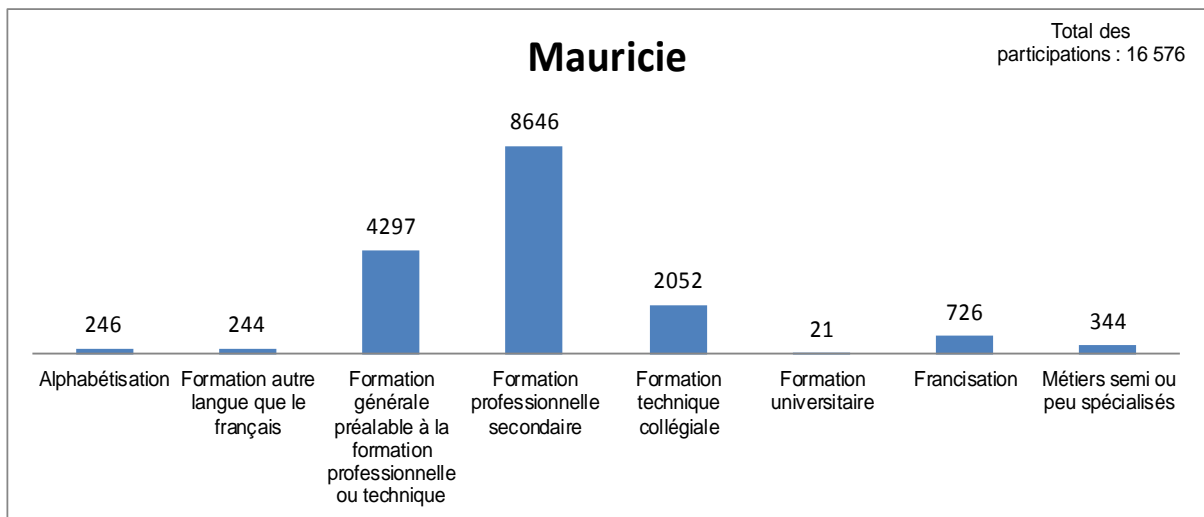
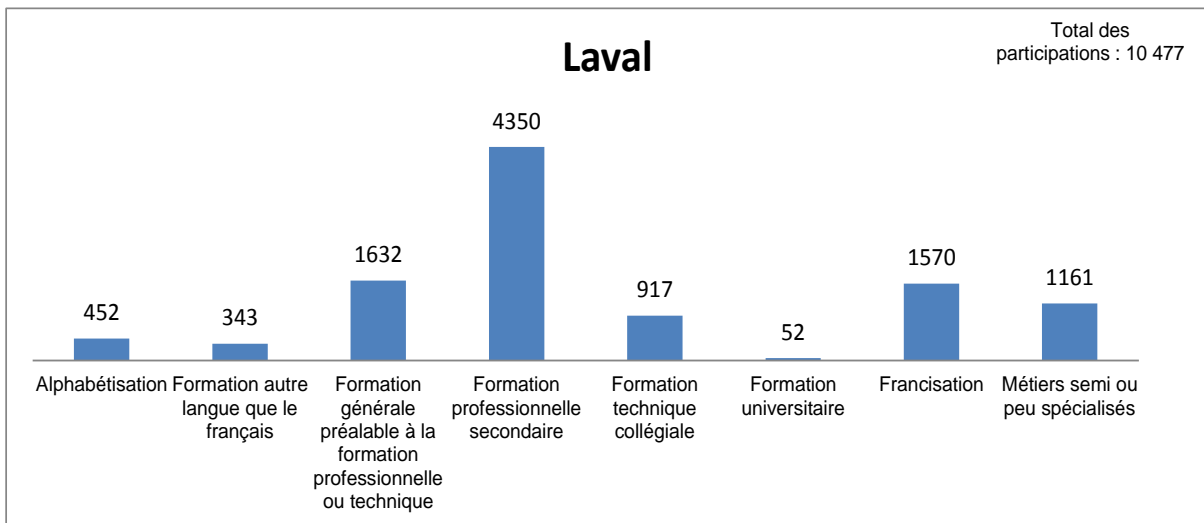
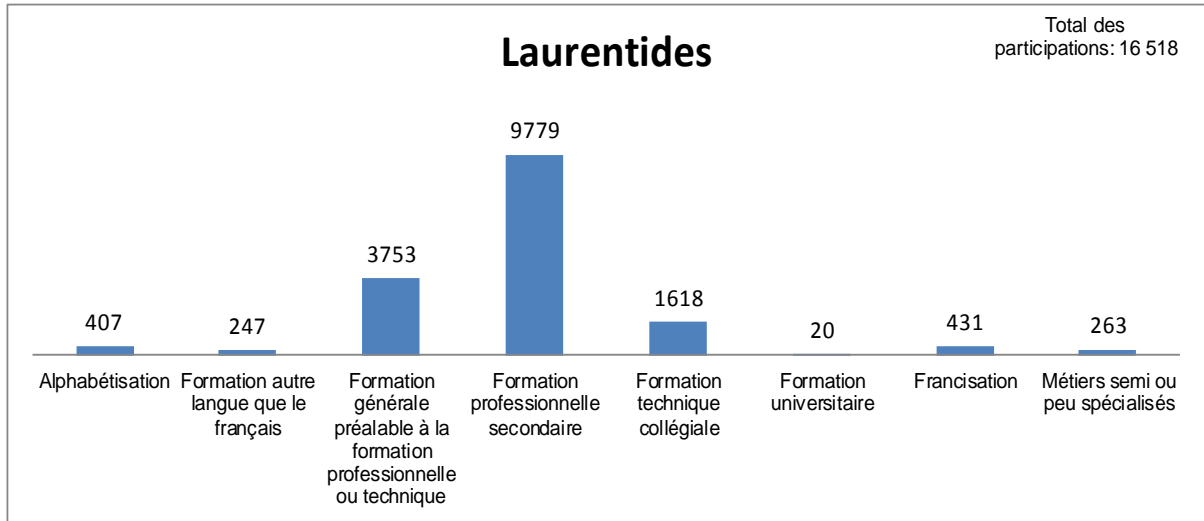


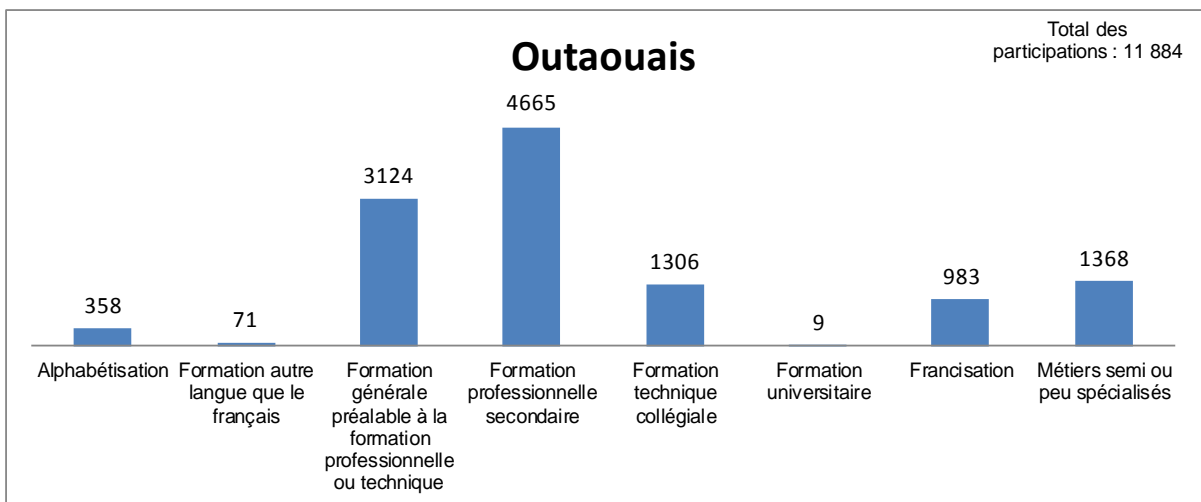
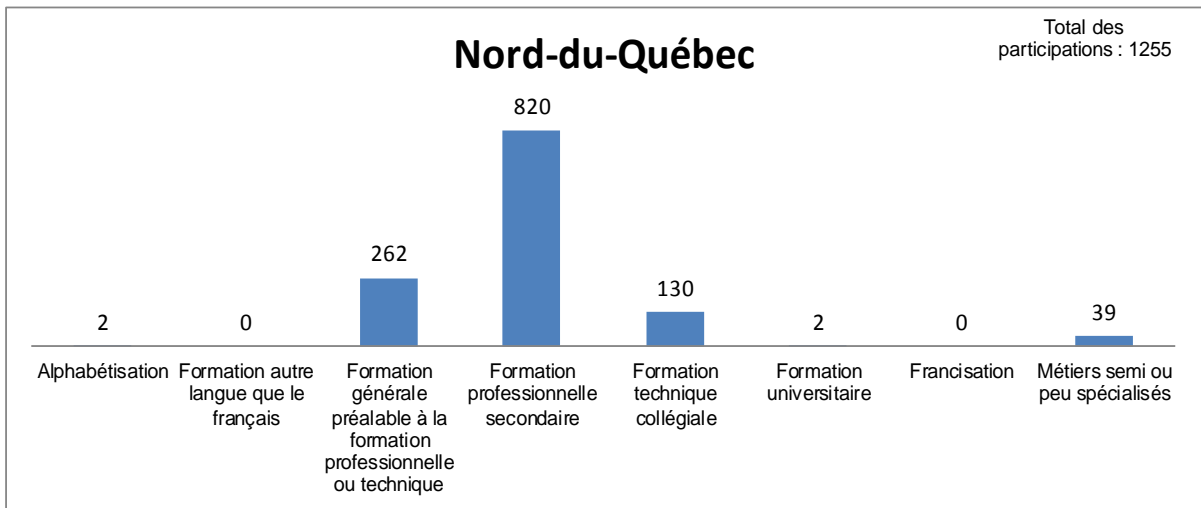
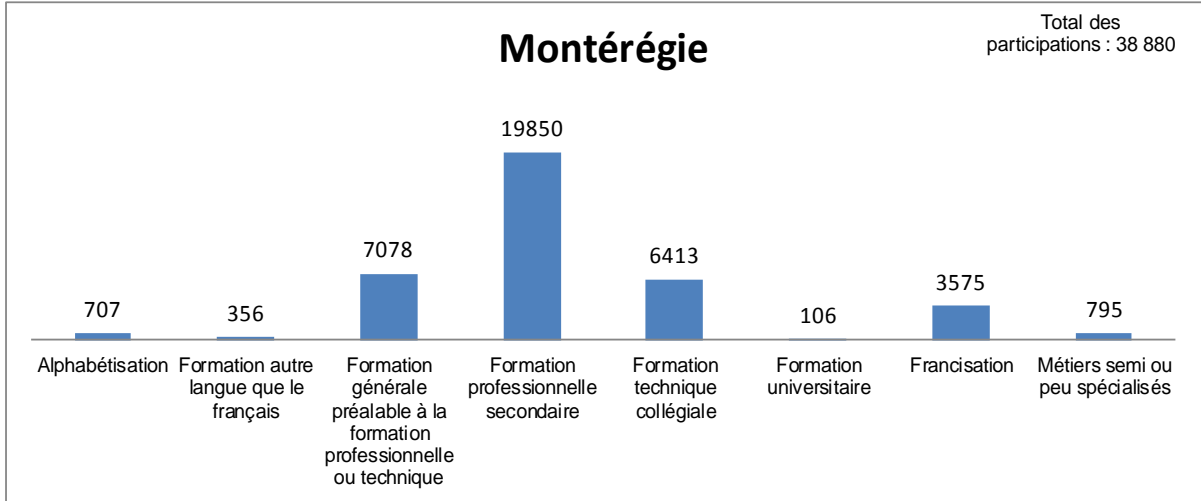
Annexe 4. Participations selon les types d'activités et les régions administratives

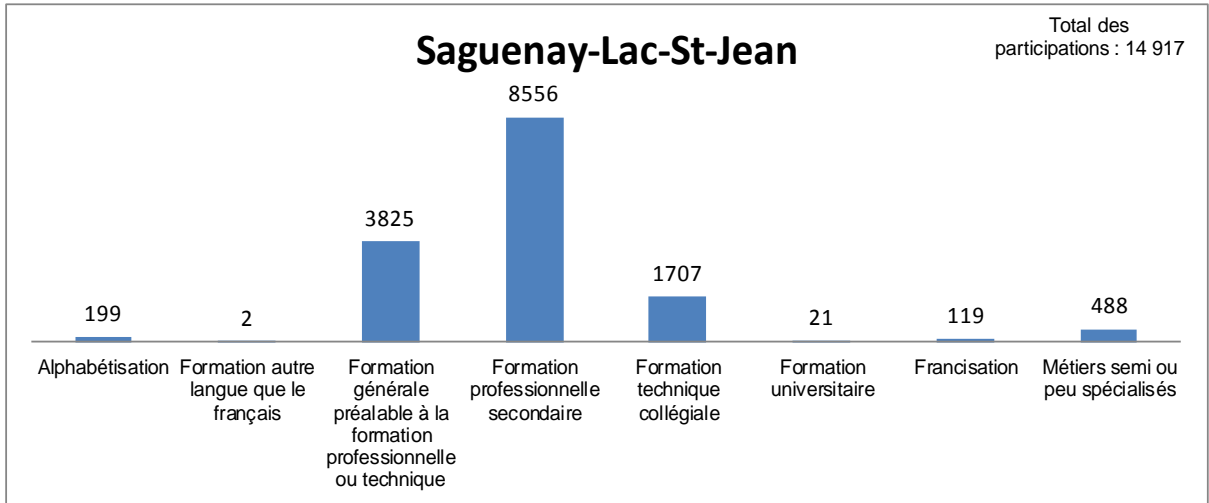




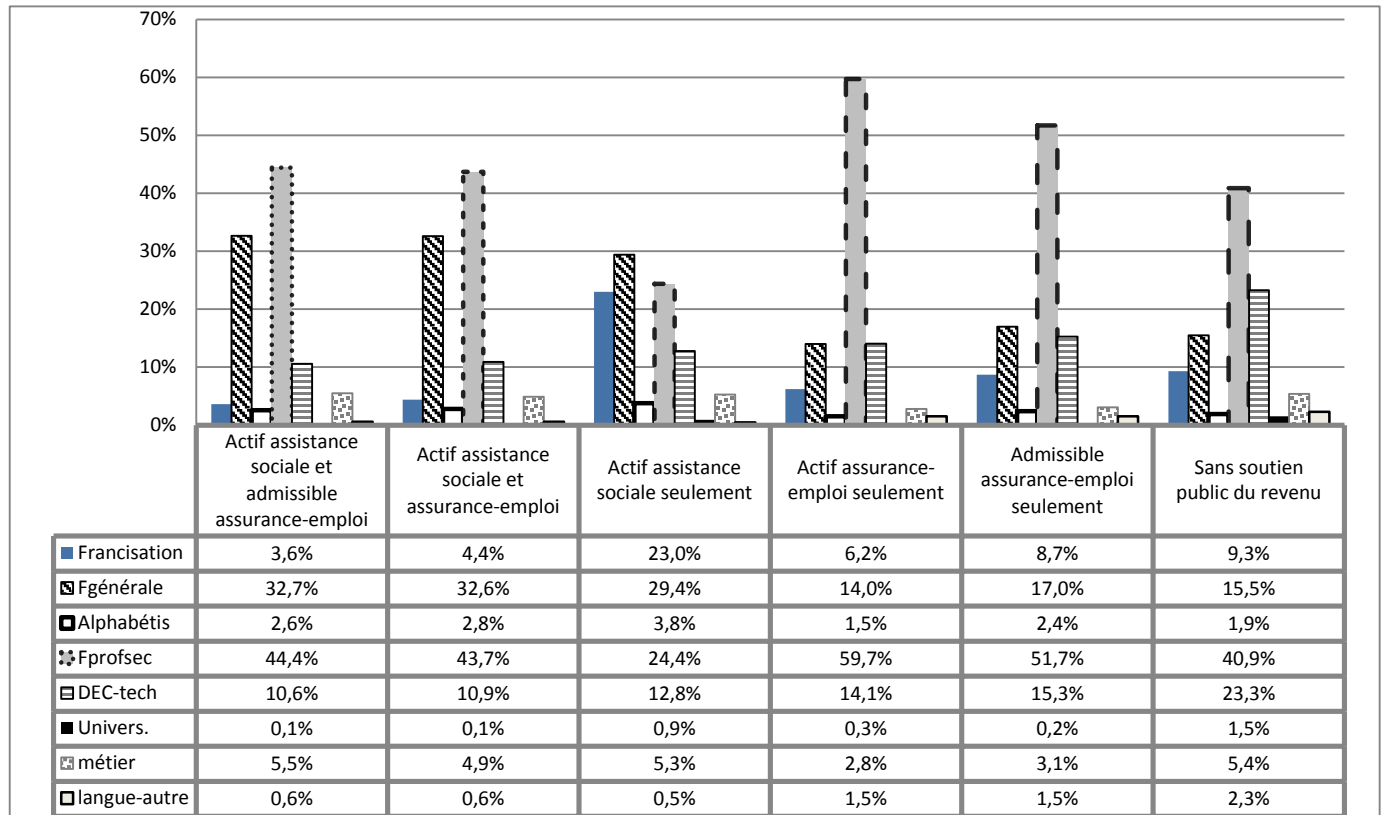




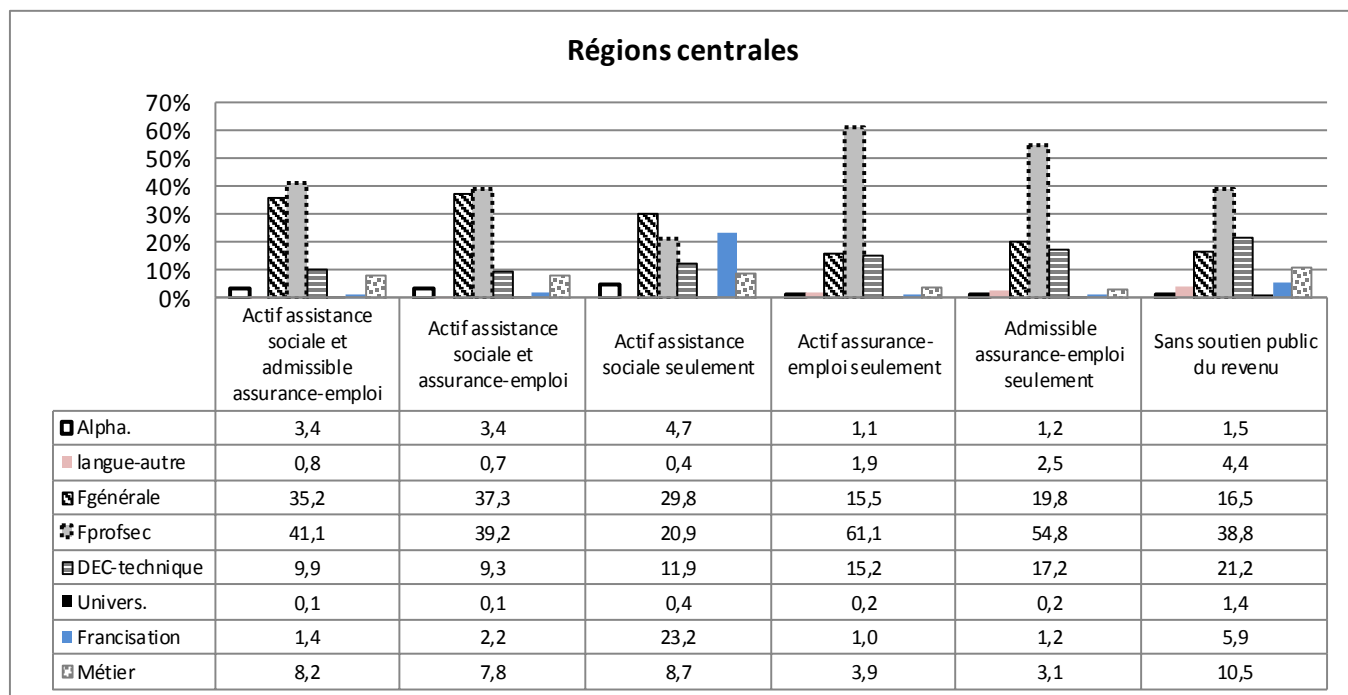
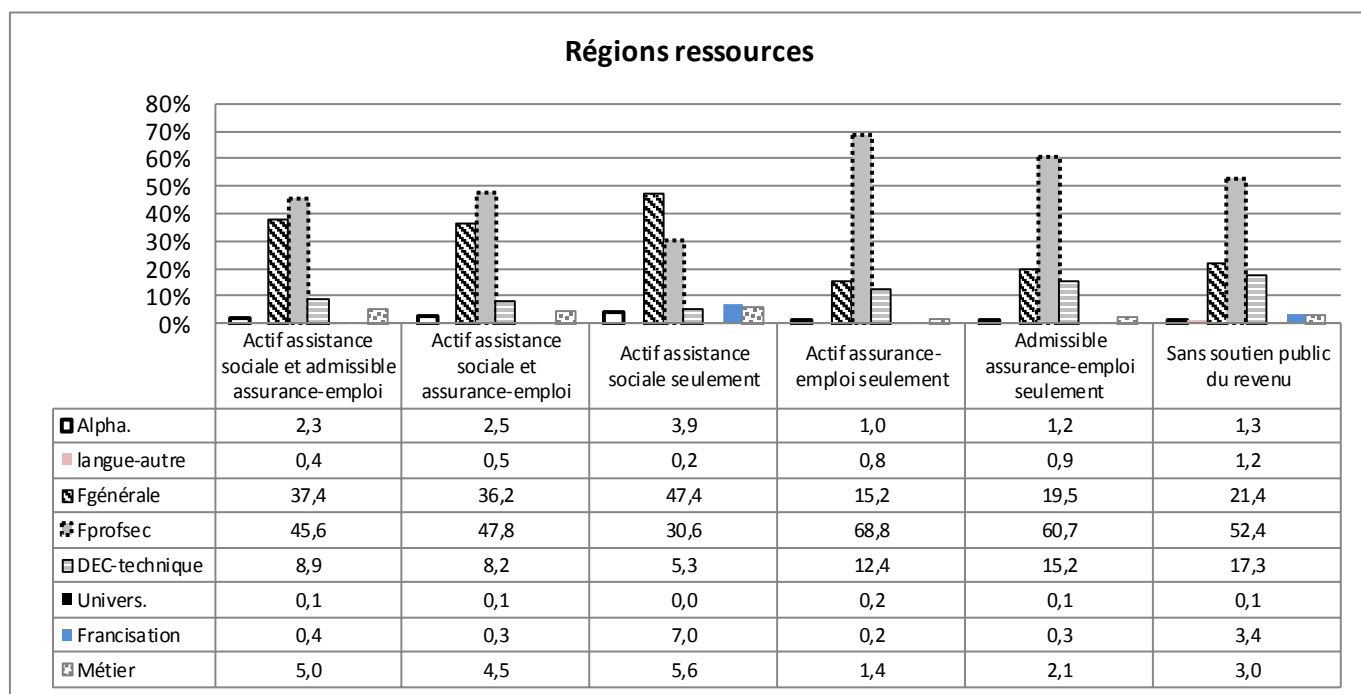


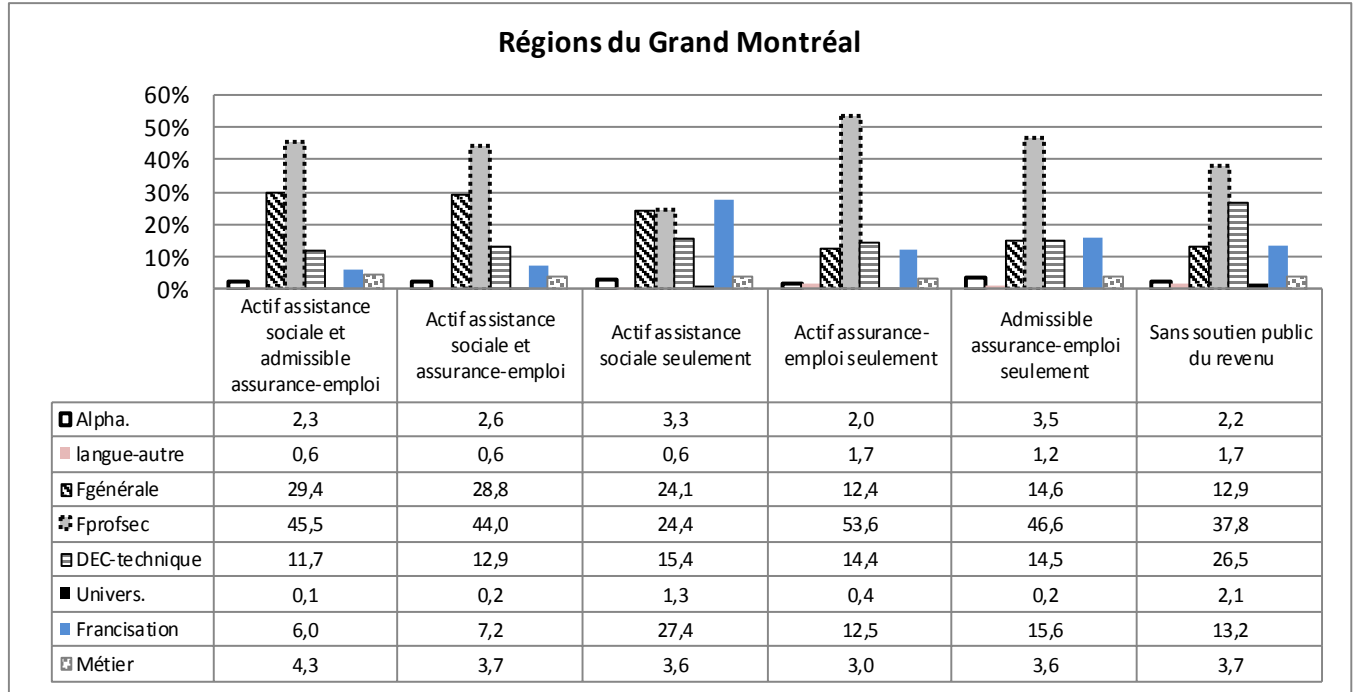


Annexe 5. Type d'activité de formation poursuivie selon le statut de soutien public du revenu



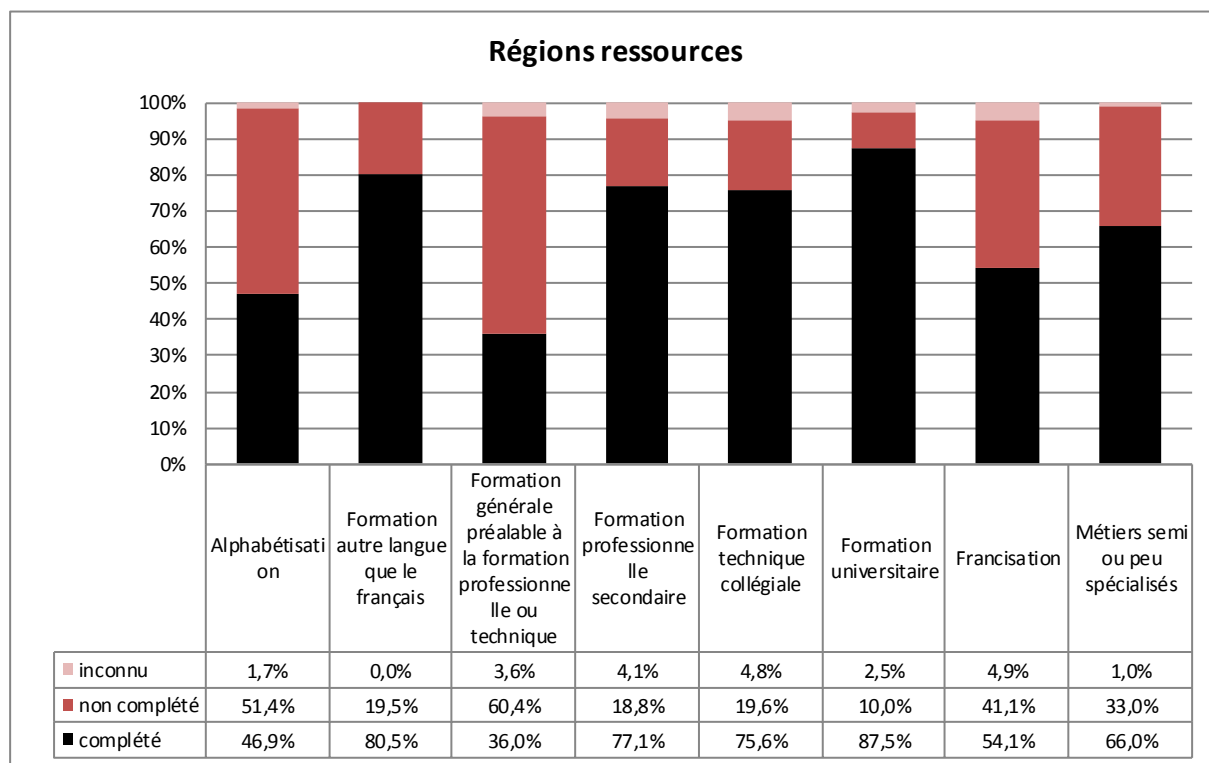
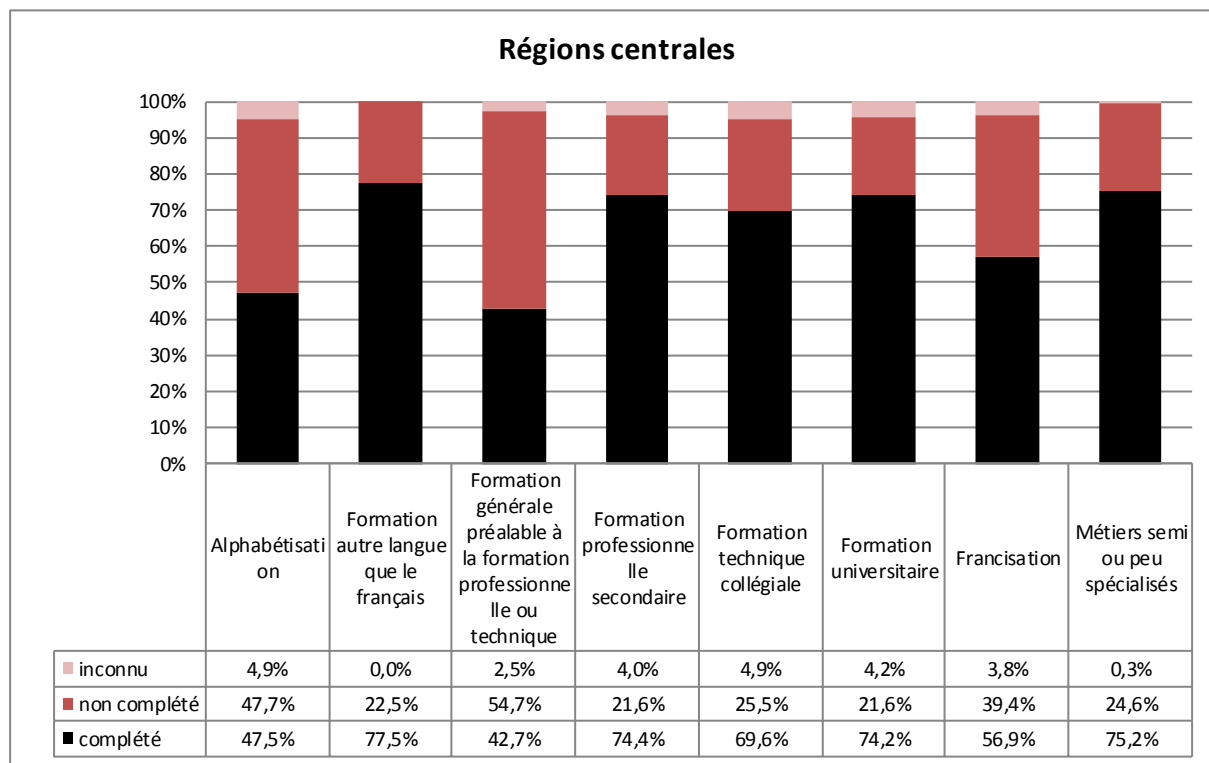
Annexe 6. Type d'activité de formation poursuivie selon le statut de soutien public du revenu et les regroupements de régions

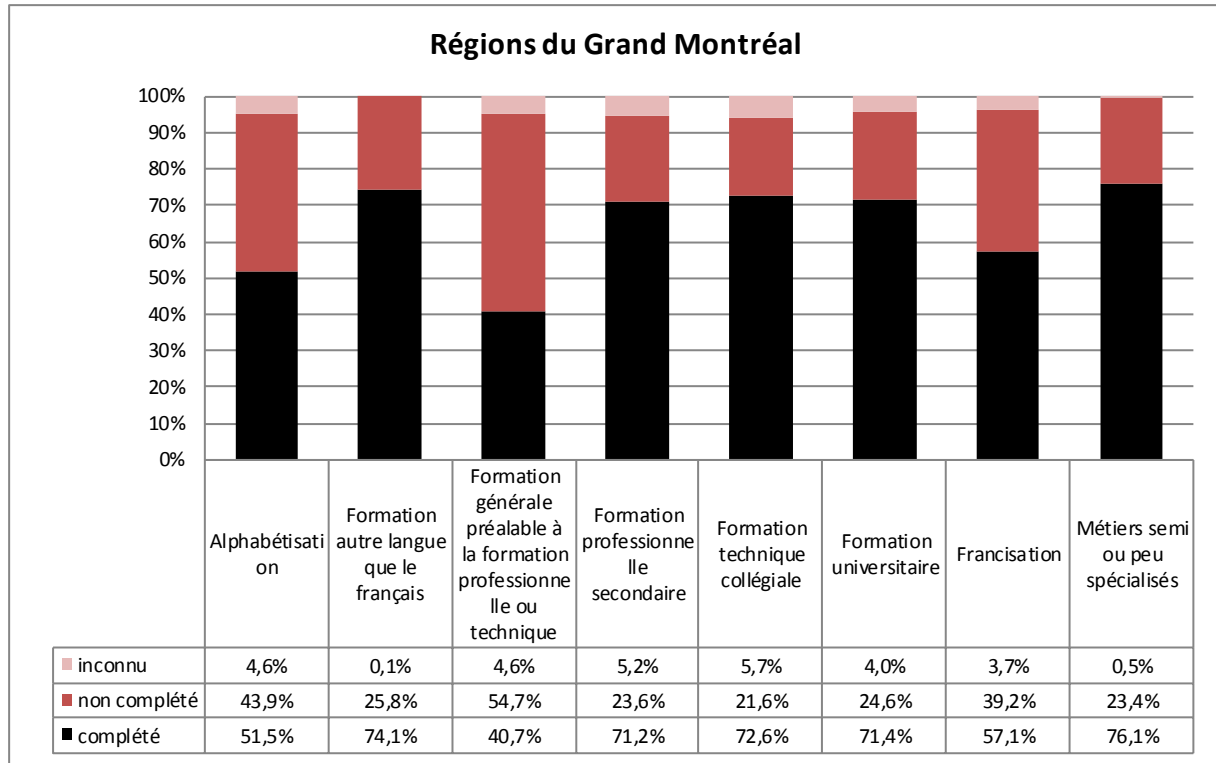




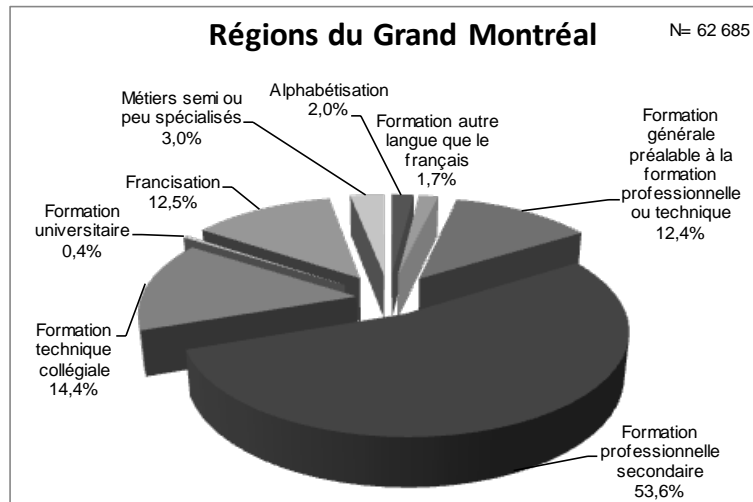
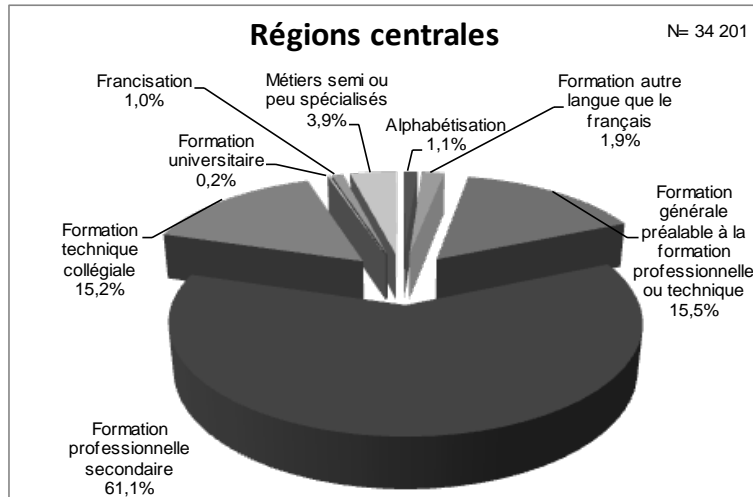
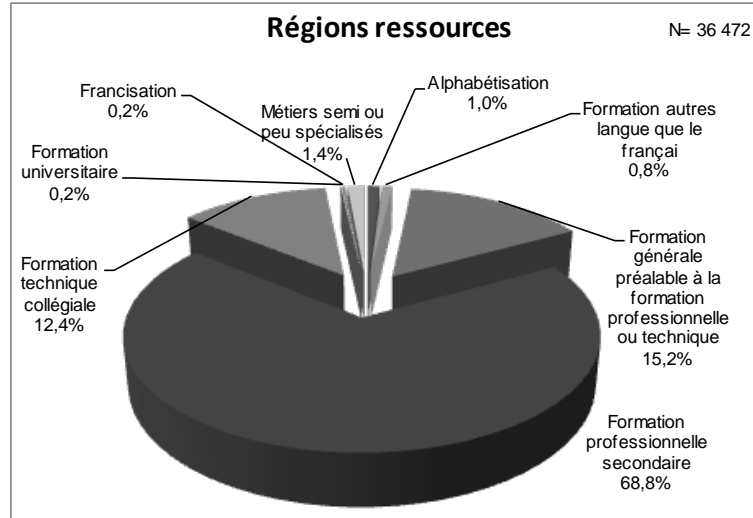
Annexe 7. Résultats de participation selon les régions administratives

	RÉSULTATS			TOTAL
	Complété	Non complété	inconnu	
Bas-Saint-Laurent	6 899 66,8 %	2 951 28,5 %	483 4,7 %	10 333 100 %
Saguenay - Lac-St-Jean	9 636 64,6 %	4 637 31,1 %	644 4,3	14 917 100 %
Mauricie	10 300 62,1 %	5 462 33,0 %	814 4,9 %	16 576 100 %
Abitibi-Témiscaminque	5 128 64,7 %	2 517 31,8 %	277 3,5 %	7 922 100 %
Côte-Nord	5 012 73,9 %	1 582 23,3 %	190 2,8 %	6 784 100 %
Nord-du-Québec	868 69,1 %	341 27,2 %	46 3,7 %	1 255 100 %
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	5 684 70,4 %	1 946 24,1 %	447 5,5 %	8 077 100 %
Total régions Ressources	43 527 66,0 %	19 436 29,5 %	2 901 4,5 %	65 864 100 %
Capitale-Nationale	16 098 61,7 %	8 802 33,7 %	1 209 4,6 %	26 109 100 %
Estrie	9 112 66,2 %	4 122 30,0 %	526 3,8 %	13 760 100 %
Outaouais	6 972 58,7 %	4 354 36,6 %	558 4,7 %	11 884 100 %
Chaudière-Appalaches	9 657 72,3 %	3 238 24,3 %	456 3,4 %	13 351 100 %
Centre-du-Québec	6 883 70,0 %	2 660 27,0 %	295 3,0 %	9 838 100 %
Total régions Centrales	48 722 65,0 %	23 176 31,0 %	3 044 4,0 %	74 942 100 %
Île-de-Montréal	40 437 60,3 %	22 576 33,6 %	4 079 6,1 %	67 092 100 %
Laval	7 049 67,3 %	2 940 28,1 %	488 4,6 %	10 477 100 %
Lanaudière	9 383 66,1 %	4 088 28,8 %	716 5,1 %	14 187 100 %
Laurentides	11 451 69,3 %	4 279 25,9 %	788 4,8 %	16 518 100 %
Montérégie	25 029 64,4 %	11 842 30,4 %	2 009 5,2 %	38 880 100 %
Total régions du Grand Montréal	93 349 63,5 %	45 725 31,0 %	8 080 5,5 %	147 154 100 %
GRAND TOTAL	185 598 64,4 %	88 337 30,7 %	14 025 4,9 %	287 960 100 %

Annexe 8. Résultats de fin de participation selon les types d'activités et les regroupements de régions



Annexe 9. Répartition des activités chez les participants actifs à l'assurance-emploi seulement selon les regroupements de régions



Annexe 10. Répartition des activités chez les participants actifs à l'assistance sociale seulement selon les regroupements de régions

